

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

**Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de
l'Aménagement du Territoire**

DEPARTEMENT DE L'ALIBORI

COMMUNE DE KANDI

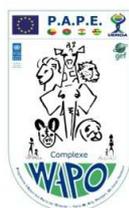
**Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du
Système des Aires Protégées : Commune de Kandi**

2015-2019

Le Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du Système des Aires Protégées (PCC-SAP) est publié en 2014 à Cotonou (République du Bénin) par la CENAGREF et la Commune de Kandi, avec l'appui financier du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (financement Union Européenne –Programme des Nations Unies pour Développement et le Gouvernement du Bénin) et l'appui technique de l'ONG AERAMR

La reproduction de cette publication à des fins non-commerciales, notamment éducatives est permise sans autorisation écrite préalable du CENAGREF et de la Commune de Kandi.

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa représentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part des organismes concernés sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.



Sommaire

| | |
|---|-----|
| Sommaire..... | iii |
| Sigles et abréviations | v |
| Liste des tableaux..... | vi |
| Liste des figures | vi |
| Résumé..... | vii |
| Avant-propos | 1 |
| Introduction générale..... | 2 |
| 1. Présentation de la commune de Kandi | 7 |
| 1.1. Situation géographique..... | 7 |
| 1.2. Situation démographique | 7 |
| 1.3. Ressources naturelles..... | 7 |
| 1.3.1. Types de sols | 7 |
| 1.3.2. Aires protégées et végétation | 8 |
| 1.3.3. Faune | 8 |
| 1.4. Ressources en eau et climat..... | 9 |
| 1.5. Organisation administrative..... | 9 |
| 1.6. Principaux services déconcentrés | 11 |
| 1.7. Organisations communautaires de gestion de l'environnement et de la biodiversité | 11 |
| 1.7.1. Organisation de cogestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière W-Bénin | 11 |
| 1.7.2. Organisations communautaires de cogestion de la FC et de développement apicole..... | 12 |
| 1.8. Organisations non gouvernementales et projet intervenant dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité..... | 13 |
| 1.9. Environnement socio-économique | 15 |
| 1.9.1. Agriculture et élevage | 15 |
| 1.9.2. Pêche..... | 15 |
| 1.9.3. Chasse..... | 15 |
| 1.9.4. Industrie et le commerce | 15 |
| 1.9.5. Tourisme et artisanat..... | 16 |
| 1.9.6. Exploitation du bois | 16 |
| 2. Problématique de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité de la commune | 17 |
| 2.1. Problèmes liés aux aires protégées et faune | 17 |
| 2.2. Problèmes liés à la flore | 18 |
| 2.3. Problèmes liés au sol..... | 18 |
| 2.4. Par rapport à l'eau..... | 18 |
| 3. Synthèse des problèmes environnementaux au niveau des secteurs de développement | 19 |
| 4. Prise en compte de la conservation de la faune et de la diversité biologique dans la vision de développement et les orientations stratégiques de la Commune..... | 22 |
| 4.1. Vision et orientations stratégiques..... | 22 |
| 4.1.1. Vision PDC..... | 22 |
| 4.1.2. Vision du PDC reverdi..... | 22 |
| 4.1.3. Orientations | 22 |
| 4.1.4. Objectifs globaux et spécifiques du PDC2 reverdi..... | 22 |
| 4.2. Cadre logique du Plan Communal de Conservation de la biodiversité du système des aires protégées..... | 24 |

| | | |
|------|--|----|
| 5. | Plan et programme locaux pour la conservation de la faune et de la diversité biologique..... | 31 |
| 6. | Mise en œuvre et mécanisme de suivi-évaluation du PCC..... | 48 |
| 6.1. | Diffusion du plan de conservation de la biodiversité | 48 |
| 6.2. | Dispositif de mise en œuvre | 48 |
| 6.3. | Programmation annuelle | 49 |
| 6.4. | Monitoring et suivi-évaluation du PCC-SAP..... | 50 |
| 6.5. | Financement du PCC | 51 |
| 6.6. | Cadre institutionnel de mise en œuvre..... | 52 |
| 7. | Conclusion et recommandations..... | 53 |
| | Bibliographie | 54 |

Sigles et abréviations

| | |
|----------|---|
| AERAMR | : Association pour Etudes et Réalisations des Aménagements en Milieu Rural |
| AG | : Assemblée Générale |
| AGR | : Activités Génératrices de Revenus |
| AVIGREF | : Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune |
| CA | : Chef d'Arrondissement |
| CCUA | : Conseil de Coordination des Unités d'Aménagement |
| CENAGREF | : Centre National de Gestion des Réserves de Faunes |
| CGUA | : Conseil de Gestion de l'Unité d'Aménagement |
| CTAF | : Cellule Technique d'Aménagement Forestier |
| CVGF | : Conseil Villageois de Gestion de la Forêt |
| CeRPA | : Centre Régional pour la Promotion Agricole |
| DGFRN | : Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles |
| DPGRN | : Diagnostic Participatif de Gestion des Ressources Naturelles |
| DPE | : Diagnostic Participatif Environnemental |
| DRS-CES | : Défense, Restauration des Sols et Conservation des Eaux et Sols |
| EQF | : Ecole de Qualité Fonctionnelle |
| ETM | : Energie Thermique des Mers |
| FC | : Forêt Classée |
| FADeC | : Fonds de Développement des Communes |
| GPS | : Global Positionning System |
| IEC | : Information Éducation et Communication |
| IGN | : Institut Géographique National |
| INSAE | : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique |
| MEHU | : Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme |
| ONG | : Organisation Non Gouvernementale |
| OVSF | : Organisation Villageoise de Gestion de la Forêt |
| PAPE | : Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente |
| PAPF | : Plans d'Aménagement Participatif des Forêts |
| PCC SAP | : Plan Communal de Conservation pour le Système d'Aires protégées |
| PCGPN | : Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux |
| PDC | : Plan de Développement Communal |
| PFNL | : Produits Forestiers Non Ligneux |
| PGES | : Plan de Gestion Environnementale et Sociale |
| PGFTR | : Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains |
| PLAGE | : Programme Local d'Aménagement et de Gestion de l'Environnement |
| PNUD | : Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PNW | : Parc National W |
| RBT | : Réserve de la Biosphère Transfrontalière |
| RGPH | : Recensement Général de la Population et de l'Habitat |
| SDAC | : Schéma Directeur d'Aménagement Communal |
| SWOT | : Strength Weakness, Opportunity and Threats |
| UDOPER | : Union Départementale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants |
| SIG | : Système d'Information Géographique |
| ZCD | : Zone Cynégétique de la Djona |

Liste des tableaux

Tableau 1: Situation administrative de la commune de Kandi

Tableau 2: Services basés dans la commune de Kandi

Tableau 3: Liste des ONG et projets intervenant dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité

Tableau 4: Synthèse de la problématique de développement environnemental de la Commune

Liste des figures

Figure 1: Localisation des aires protégées de la commune de Kandi

Résumé

La Commune de Kandi dispose d'un Plan de Développement Communal qui prend en compte quelques aspects environnementaux. Mais le souci du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable à travers des actions concernant les parcs nationaux du complexe : Parc W, Réserve Totale de Faune d'Arly, Parcs de la Pendjari et Oti Mandouri (WAPO) ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contigües, amène les communes riveraines des parcs de la Pendjari et du W à élaborer un plan de conservation de la biodiversité.

A l'instar de toutes les communes riveraines des parcs nationaux du Bénin, la Commune de Kandi s'est donnée à cet exercice. Il ressort du diagnostic réalisé que la commune de Kandi est confrontée à de nombreux problèmes environnementaux, entre autres:

- Mauvaise pratique agricole : agriculture itinérante sur brûlis avec usage des produits chimiques
- Inexistence des techniques de gestion intégrée de la fertilité des terres
- Faible promotion des systèmes agroforestiers
- Conflit entre agriculteurs et éleveurs
- Inexistence de système de gestion intégrée de l'agriculture et de l'élevage
- Pâturage illégal des animaux domestiques dans les aires protégées;
- Conflit entre agriculteurs et éleveurs
- Pêche non durable le long de la rivière Alibori et dans la Sota
- Exploitation forestière frauduleuse dans les aires protégées forêts classée et parc
- Inexistence de réserve de réserve villageoise/communale de chasse autogérée
- Faible utilisation de foyers améliorés
- Inorganisation des acteurs touristiques du parc W en général et ceux de la commune de Kandi dans un cadre de concertation
- Insuffisance des offres touristiques de la commune de Kandi
- Empiètement agricole et fragmentation des habitats et des écosystèmes naturels
- Faible intérêt des communautés locales à la conservation des aires protégées
- Faible valorisation de la biodiversité des aires protégées : écotourisme encore peu développé,
- Insuffisance de capacité technique et organisationnelle des Association villageoise des Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF)
- Faible implication de l'administration communale dans les activités de gestion des forêts
- Faiblesse du leadership féminin.

Les acteurs sociaux et responsables des services déconcentrés de l'Etat de la commune ont défini les orientations stratégiques. Ces orientations ont été définies en s'appuyant sur les capacités internes et externes de la commune de la manière suivante :

- Renforcer la position de pôle administratif et éducatif de la commune de Kandi en développant les technologies de l'information et de la communication et profiter du fonds FADeC et des PTF pour développer le capital humain ;
- Utiliser la forte population active en majorité jeune et la disponibilité des terres cultivables, des carrières, des retenues d'eau et bas fonds pour promouvoir le développement intégré et durable de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des activités génératrices de revenus.
- Renforcer la gouvernance locale et améliorer le niveau d'assainissement de la commune.
- Profiter de l'existence d'une dynamique intercommunale et de la coopération décentralisée pour minimiser les risques liés à l'occupation des sols par les populations des communes limitrophes et renforcer le niveau d'équipement de la commune en infrastructures structurantes.
- Gérer de façon durable et mieux valoriser la biodiversité et les ressources naturelles situées sur le territoire communal et dans les zones partagées entre les communes voisines (reverdissement).

Les objectifs globaux sont formulés sur la base des orientations révisés.

Ainsi, des activités sont donc planifiées sur cinq ans afin de lever les contraintes et de corriger les problèmes environnementaux qui ralentissent l'émergence et le développement durable de la commune de Kandi. Plusieurs actions ont été planifiées. Ainsi pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PCC-SAP, il faudra mobiliser environ **sept cent quarante trois millions (743.000.000) de francs CFA.**

Les dispositifs de mise en œuvre et de suivi évaluation sont prévus pour l'atteinte des résultats définis dans le PCC-SAP

Avant-propos

Le Bénin s'est engagé à établir un système fonctionnel d'Aires Protégées à travers la signature en 1992 et la ratification en 1994 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Cet engagement a été réaffirmé à travers la prise en compte de l'environnement et la gestion des ressources naturelles dans les différents documents politiques et stratégiques du gouvernement tels que : la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRIP) et son Plan d'Action Pluriannuel, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) etc. Cette volonté a été également affirmée à travers l'élaboration de documents politiques et stratégiques pour la gestion de l'environnement et les ressources naturelles comme le Plan d'Action Environnemental (PAE) ; L'Agenda 21 National ; la Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique et la Stratégie Nationale de Conservation et de Gestion des Réserves de Faune. Qui a permis la création du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) en 1996.

De plus, avec l'avènement de la décentralisation, le Bénin a élaboré et adopté en juin 2009 la Politique Nationale de Décentralisation et de déconcentration (PONADEC). Cette politique est destinée à faciliter l'atteinte des objectifs de développement fixés par le gouvernement en faisant du territoire un levier de développement. Elle est un instrument visant la responsabilisation et la coordination des acteurs locaux mais aussi externes autour d'objectifs de développement territoriaux partagés dans le respect des prérogatives de Chacun.

Le CENAGREF dans sa mission gère les réserves de faune, en collaboration avec les populations riveraines. L'avènement de la décentralisation lui confère d'autres partenaires que sont les Communes. Ces dernières dans la veille à la gestion des ressources naturelles de leur territoire doivent être impliquées dans la gestion des réserves de faune.

Au vue de tout ce qui précède et dans le cadre de la mise en œuvre de l'implication des Communes à la gestion des réserves de faune, le CENAGREF à travers le Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) a élaboré le Plan Communal de Conservation du Système des Aires Protégées.

Le PCC vise à accompagner la Commune de Kandi dans la préservation des ressources naturelles de son territoire tout en s'inscrivant en annexe de son Plan de Développement Communal (PDC).

Le Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du Système des Aires Protégées a déterminé des axes stratégiques et les orientations principales dans une vision opérationnelle et de synergie avec les activités typiques de conservation et de gestion des ressources naturelles en générale et de la Réserve de Biosphère de la Pendjari en particulier. Pour le Conseil Communal de Kandi, le PCC-SAP constitue une boussole devant donner le cap à suivre pour la conduite des activités de conservation et de valorisation des ressources naturelles. Aussi, la multiplicité des actions à entreprendre devra-t-elle faire appel à l'appui et à la participation de plusieurs acteurs notamment les services déconcentrés de l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les institutions, les communautés locales, les organisations professionnelles etc.

Le présent PCC-SAP, est le produit d'un processus participatif et itératif de consultation ayant impliqué tous les acteurs cités plus haut.

Introduction générale

i. Contexte et justification du PCC

Le concept de Réserve de Biosphère a été mis au point en 1974 par le Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO. La Stratégie de Séville et le Cadre Statutaire des Réserves de Biosphère, adoptés par la Conférence générale de l'UNESCO en 1995, leur confèrent leur légitimité. Les Réserves de Biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes ou combinaisons d'écosystèmes terrestres, aquatiques et côtiers/marins, reconnus au niveau international dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère (MAB).

Dans cette nouvelle approche, le Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) qui a pour objectif de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest. Ses actions concernent les parcs nationaux du complexe WAPO ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contigües au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo. Ces pays ont opté pour une décentralisation étagée (Région, Département/Province, Commune) et une communalisation intégrale. Ainsi, les communautés riveraines vivant dans la périphérie des réserves de faune se retrouvent éparpillées dans une multitude de collectivités régionales, départementales et communales qui doivent toutes disposer d'outils de planification tels que le Plan de Développement Communal (PDC).

La situation actuelle de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) montre que les PDC représentent l'instrument de planification du développement les plus adaptés pour prendre en compte les problématiques essentielles de conservation des ressources naturelles, aussi bien dans la périphérie que dans les Aires Protégées (AP) du complexe WAPO.

Au Bénin c'est la loi 2002-16 portant régime de la faune qui en dispose en son article 51 « *les populations riveraines des aires protégées sont, dans tous les cas où cela est possible, associées à leur gestion et/ou bénéficient d'une partie des revenus ou des produits issus de leur mise en valeur* ». La génération des PDC élaborés a souffert de la prise en compte de ces aspects. Même après verdissement, les PDC ne prennent pas suffisamment en compte les questions spécifiques des parcs et réserves. L'absence de définition des rôles et responsabilités des Communes dans le système de gestion encore en vigueur ne sont pas de nature à faciliter l'émergence d'un sentiment d'appropriation au niveau des dites Communes. Par ailleurs, certains PDC ont été élaborés antérieurement ou concomitamment à l'élaboration du Plan d'Aménagement Participatif et de Gestion des deux réserves de biosphère du complexe. Le processus d'élaboration du PDC 2 a démarré en 2009 au moment où le PAG de la RBP était en cours de finalisation. C'est dans ce cadre que s'insère l'élaboration du PCC-SAP, ainsi le PAPE a identifié la nécessité de définir les conditions harmonisées et durables de gestion des ressources naturelles dans les PDC des communes riveraines des Parcs Nationaux de la Pendjari et du W.

ii. Définition et objectifs du Plan Communal de Conservation de la biodiversité

La mise en place d'un système harmonisé de gestion participative impliquant aussi bien les Communautés que les Collectivités territoriales (Communes), proposé par le PAPE prend l'option de faire élaborer des Plans Communaux de Conservation pour le Système d'Aires Protégées (PCC-SAP) du Complexe. Il s'agit d'un outil de planification répondant à la fois aux attentes des populations tout en y intégrant les besoins de protection des aires protégées et les mesures définies dans le PAG des différents blocs qui les constituent.

L'objectif global est d'appuyer les Communes riveraines des parcs de la Pendjari et du W à prendre en compte les problématiques de l'environnement, des changements climatiques et de la conservation dans leur PDC respectif. De façon spécifique, il s'agira de :

- évaluer la situation de la gestion de la faune sauvage dans les domaines du territoire communal et dégager les principaux problèmes de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles;
- identifier les acteurs stratégiques et analyser les facteurs influents et les enjeux liés à la gestion de la faune sauvage ;
- évaluer les capacités des acteurs institutionnels dans la gestion et la conservation de la faune, en tenant compte du cadre législatif et réglementaire, des politiques et stratégies nationales, ainsi qu'en tenant compte des documents de référence de la gestion durable du Parc ;
- évaluer les contributions de la gestion /conservation de la faune sauvage aux ressources de développement local ;
- formuler avec les acteurs locaux, la vision et les orientations de développement de la commune pour la préservation de l'environnement, la conservation et l'utilisation durable des ressources fauniques et floristiques;
- appuyer l'identification, la formulation et la planification des actions de préservation de l'environnement, d'aménagement et de conservation de la biodiversité et en particulier de la faune sauvage en tenant compte des besoins aux plans socio-économique, institutionnel, technique, culturel, environnemental, et de développement local ;
- faire des propositions des coûts nécessaires à la mise en œuvre des actions planifiées et proposer deux à trois scénarii de mécanismes appropriés et durables de leur mobilisation.

iii. Cadre législatif et institutionnel de gestion des ressources naturelles

✓ Cadre législatif de gestion des ressources naturelles

Le Bénin a ratifié un certain nombre de conventions internationales se rapportant à la conservation des ressources naturelles. Il s'agit de :

- la convention sur la diversité biologique ratifiée en 1992 ;
- la convention sur la lutte contre la désertification ;
- la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction ;
- la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- la convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux : convention de Ramsar, ratifiée 1971 ;
- la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (New-York ratifiée en 1992 et le protocole de Kyoto ratifiée en 1997.
- Le programme sur l'homme et la biosphère (MAB) lancé par l'UNESCO en 1971.

En dehors de ces conventions, le Bénin dispose également de lois et textes d'application dans le domaine forestier qui ne sont non plus négligeable. Il s'agit de :

- La loi n° 93-009 du 02 Juillet 93 et son décret d'application N°96-271 du 02 juillet 1996 portant régime des forêts en République du Bénin.
- la loi 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune et son décret 2011-394 du 28 mai 2011 fixant les modalités de conservation et de gestion durable de la faune et de ses habitats en RB;
- la loi N° 87-013 du 21 septembre 1987 portant réglementation sur la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et la transhumance.
- La loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin ;
- La Loi n°2006-17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin.

✓ **Cadre institutionnel**

Le secteur de conservation des ressources naturelles est géré par plusieurs structures déconcentrées ou décentralisées des structures nationales clés. Il s'agit principalement des communes qui, selon les dispositions des textes en vigueur ont de très importants rôles en matière de préservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles de la portion du territoire national relevant de leur administration, des directions départementales du Ministère en charge de l'Environnement, des ministères en charge de la gestion de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, ainsi que des ministères ayant en charge la décentralisation et l'aménagement du territoire.

- **La commune**

Les textes de lois sur la décentralisation confèrent certaines prérogatives aux Communes en matière de protection des ressources naturelles, notamment les forêts, les sols, la faune, les ressources hydriques, les nappes phréatiques ; elles doivent contribuer à leur meilleure utilisation (art. 94). Les communes veillent à une gestion durable de ces ressources.

- **Les Organisations communautaires de cogestion des ressources du Parc**

Sous l'impulsion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), des organisations de cogestion des ressources des réserves ont été progressivement créées aussi bien au W qu'à la Pendjari à partir de 1993 sous forme d'Association villageoises de Chasse (AVC), devenues à partir de 1996, des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF).

En effet, les AVIGREF sont des organisations issues des villages riverains et partenaires directs du CENAGREF dans la gestion de la RBP. Elles couvrent les villages riverains des réserves de biosphère de la Pendjari et du W. L'initiative était née dans le contexte de la profonde dégradation anthropique des ressources des réserves dont la RBP du fait du braconnage, du défrichage, des feux de végétation non contrôlés et du pastoralisme sauvage. L'AVIGREF exerce ses activités autour et à l'intérieur de la ZCP en étroite collaboration avec le CENAGREF. Ces tâches sont définies conformément à leurs statuts :

L'association est ouverte à toute personne physique ou morale résidant dans l'un des villages riverains. L'adhésion est libre et volontaire et se fait au niveau du village. Tout membre a le devoir de payer un montant d'adhésion unique et une contribution annuelle.

Les ressources des AVIGREF sont constituées par des subventions, des droits d'adhésion, des cotisations des membres et surtout des prestations de service qui lui donnent droit à des ristournes des recettes de gestion de la réserve.

La viande de chasse est consommée dans les villages et procure des revenus supplémentaires aux AVIGREF. Les recettes restent dans la caisse de l'AVIGREF du village.

L'AVIGREF met à la disposition des Services Techniques de la DPNP et des guides de chasse des auxiliaires villageois dont les pisteurs et porteurs pour la surveillance, le pistage et autres tâches. Les auxiliaires sont membres des AVIGREF. Ils sont payés à 2000 F par jour.

- Le CENAGREF et ses projets d'appui

Le CENAGREF est un office d'Etat à caractères social, culturel et scientifique en charge de la conservation et de la gestion des aires protégées du Bénin. Il a été créé en 1996 conformément au Décret N° 96-73 du 02 Avril 1996. Ce décret a été modifié sous le N° 98-487 du 15 Octobre 1998. Autrefois sous le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le CENAGREF est aujourd'hui sous la tutelle du Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Cet office public doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière a pour mission d'assurer la gestion rationnelle des réserves de faune définies comme l'ensemble des parcs nationaux, zones cynégétiques et leurs zones tampons en liaison avec les populations riveraines et la société civile. A ce titre, le centre est chargé de :

- gérer les réserves de faune au mieux des intérêts de la communauté nationale ;
- soutenir la conservation de la nature dans les réserves de faune ;
- valoriser les ressources naturelles, notamment la faune et la flore dans les aires protégées et promouvoir leur utilisation durable.

Le CENAGREF dispose au niveau central pour son fonctionnement d'une Direction Générale sise à Cotonou et de deux directions de parc que sont la Direction du Parc National de la Pendjari sise à Tanguéta et la Direction du Parc National du W sise à Kandi.

Celles-ci sont chargées de la gestion quotidienne des parcs, de représenter la direction générale au niveau local dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de gestion des aires protégées à travers la surveillance, l'aménagement et l'écologie.

Il faut signaler qu'en tant qu'office, le CENAGREF est géré par un Conseil d'Administration composé des représentants de ministères impliqués dans la gestion des aires protégées, les populations riveraines, les guides de chasse et le personnel du centre.

Le CENAGREF dans la mise en œuvre de ses activités est appuyé par plusieurs partenaires techniques et financiers à travers des projets dont le Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP) et le Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE).

✓ Contraintes liées au cadre législatif et institutionnel

Les contraintes majeures liées au cadre législatif et réglementaire régissant la mise en valeur, l'exploitation et la gestion des ressources naturelles, peuvent être situées à trois (03) niveaux à savoir:

- la faible prise en compte dans les textes, les valeurs coutumières et traditionnelles très vite diabolisées parce que incomprises par les auteurs des textes,
- l'inexistence d'un mécanisme opérationnel de vulgarisation, de diffusion et de suivi de l'application des textes.

Dans ce contexte de cadre législatif et réglementaire inapproprié ou méconnu, les contraintes institutionnelles majeures sont liées à:

- la multiplicité des centres de décision,
- le chevauchement des fonctions/missions et les conflits d'attributions,
- l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité surtout au niveau des communes à qui les textes de loi sur la décentralisation confèrent d'importants rôles dans la gestion des ressources naturelles du territoire sous leur administration,
- l'insuffisance des ressources, matérielles, techniques et financières pour meilleure planification, mise en œuvre et suivi d'actions structurantes et efficaces de préservation de l'environnement et de gestion durable des RN
- le non transfert aux communes des compétences qui leur sont reconnues par les textes légaux en vigueur.
- Les écarts entre le transfert de compétences et celui des ressources nécessaires pour exercer au mieux les compétences transférées.

Il en résulte un cafouillage et une gestion anarchique et sectorielle des ressources naturelles.

Malgré le foisonnement d'institutions qui se sont arrogées les prérogatives dans la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, il est difficile d'identifier et d'observer dans la mise en œuvre des projets sur le terrain, une politique étatique avec des objectifs clairs, élaborés sur la base de données précises en cohérence avec les stratégies nationales, les besoins des populations et réalités locales. Il existe par ailleurs, une multitude d'interventions extérieures, agissant au gré des financements mobilisés, à côté des interventions stéréotypées de services publics à charge du volet environnemental.

1. Présentation de la commune de Kandi

1.1. Situation géographique

La commune de Kandi est située au centre du département de l'Alibori dans la zone agro écologique du bassin cotonnier. Elle est limitée au Nord par les communes de Malanville, au Sud par Gogounou, à l'Est par Ségbana et à l'Ouest par Banikoara. Elle s'étend sur une superficie de 3421 km², soit environ 13% de l'ensemble du département.

1.2. Situation démographique

La population de la commune de Kandi est passée de 73.138 en 1992 à 95.206 habitants selon le RGPH 2002. Selon les prévisions de l'INSAE, elle sera d'environ 134.101 habitants en 2015. La population de Kandi est jeune (51% ont moins de 15 ans contre 53,4% pour l'Alibori) et inégalement répartie. Le RGPH 2002, montre que la population urbaine est de 27.227 habitants. Le taux d'urbanisation est de 29 %. La densité moyenne est d'environ 28 habitants/km² (20 habitants /km² pour le département) en 2002.

Sur le plan ethnique, et d'après le RGPH 2002, les Mokollé représentent 15% de la population totale, les Bariba 31,38%, les Dendi 9,47%, les Peulh 30,41% ; les Yoruba 5,93%, les Adja 0,3%, les Fon 1,65%, les Yom, Lokpa 0,1 %, les Otamari 0,2% et les autres ethnies représentent 5,56%.

Au plan religieux, 75,45% de la population est musulmane. Le catholicisme et le protestantisme représentent respectivement 16,75% et 1,13%. Les religions traditionnelles font 0,9% et le reste occupent 3,18%.

La carte de populations ci-dessous, permet de relever que les arrondissements d'Angaradébou, de Donwari et Sam sont les plus peuplés de la commune. La forte démographie dans les arrondissements riverains tels que Angaradébou et Donwari expliquent l'augmentation des besoins des populations et les pressions sur les ressources du parc. Ceci doit attirer l'attention des conservateurs et des acteurs du parc à un développement socio-écologique durable.

1.3. Ressources naturelles

1.3.1. Types de sols

Le potentiel pédologique de la commune de Kandi se repose sur un socle précambrien à formation granito-gneissique qui se présente sous trois formes majeures à savoir :

- les sols ferrugineux tropicaux appauvris, fortement concrétionnés ou indurés avec surface cuirassée. Ces sols sont occupés par une végétation arbustive et herbacée dont la litière est très rapidement décomposée et minéralisée ou le plus souvent brûlée ;
- les sols ferrugineux tropicaux faiblement concrétionnés où se développe une végétation arborée ;
- les sols ferrugineux tropicaux hydromorphes qui sont localement différents allant de sablo – argileux, bruns argileux à nodules calcaires .Ce sont des sols noirs, épais et argileux qui se révèlent très fertiles. On les rencontre aux bords des mares, des dépressions et surtout dans la vallée de l'Alibori.

1.3.2. Aires protégées et végétation

Les aires protégées qui se retrouvent dans le réseau communal sont :

- Le parc W du Bénin et la zone cynégétique de la Djona ;
- Les forêts classées (Alibori supérieur et Goun-Goun-Sota) qui occupent environ 55.540 ha du territoire communal ;

La végétation est essentiellement constituée de savane arborée et arbustive avec quelques forêts galeries qui longent les cours d'eau de la commune.

✓ Formations forestières

- **Forêts galeries** : Les forêts galeries se rencontrent le long des cours d'eau de la commune. La forêt galerie la plus importante longe la rivière Alibori qui est le seul cours d'eau semi-permanent formant ainsi une forêt rupicole. Les espèces ligneuses rencontrées sont *Khaya senegalensis*, *Diospyros mespiliformis*, *Kigelia africana*, *Pterocarpus santalinoides*, *Mytragyna inermis*, *Cola laurifolia* et *Syzygium ssp*, *Mimosa pigra*.
- **Forêts Claires** : Les espèces de forêts claires de la commune sont rencontrées dans les forêts classées de l'Alibori –Supérieur et de Goungoun–Sota : *Prosopis africana*, *Diospyros mespiliformis*, *Vitex doniana*, *Celtis integrifolia*, *Ficus spp* et les forêts galeries sont dominées par *Khaya senegalensis*, *Diospyros mespiliformis*, *Kigelia africana*, *Pterocarpus santalinoides*, *Mimosa pigra*, *Mytragyna inermis*, *Cola laurifolia* et *Syzygium ssp* (ECOPAS, 2005 ; Alfa Gambari, 2002).

✓ Formations savanicoles

Elles sont les plus représentées et comportent les savanes boisées, les savanes arborées, les savanes arbustives et les savanes herbeuses. Parmi ces espèces, celles les plus rencontrées sont :

- **Savanes boisées** : *Daniellia oliveri*, *Anogeissus leiocarpus*, *Terminalia spp*, *Combretum spp*, *Vitellaria paradoxa*, *Isobertinia tomentosa* et *Afzelia africana*.
- **Savanes arborées et arbustives** : *Vitellaria paradoxa*, *Adansonia digitata*, *Balanites aegyptiaca*, *Terminalia avicennioides*, *Ptilostigma reticulatum*, *Acacia seyal*, *Acacia senegal*, *Crossopteryx febrifuga*, *Combretum hypopiliun*, *Gardenia erubescens*, *Acacia seyal*, *Acacia macrostachya*, *Acacia gourmaensis*, *Dyckrostachys cinerea*, *Strychnos spinosa*, *Zyziphus mauritiana*, *Sclerocarya birrea*, *Guiera senegalensis*.
- **Savanes herbeuses** : *Andropogon gayanus*, *Andropogon pseudapricus*, *andropogon chinensis*, *Hyparrhenia involucrata*.

1.3.3. Faune

L'essentiel de la faune de la commune est rencontrée dans le parc National du W et dans la zone cynégétique de Djona et quelquefois dans les deux forêts classées.

Les espèces animales suivantes sont très remarquables dans le parc W : L'éléphant (*Loxodonta africana*), le buffle (*Syncerus caffer brachyceros*) et l'hippotrague rouan (*hyppotragus equinus koba*). En dehors de ces espèces, on rencontre également, le cobe de Buffon (*Kobus kob kob*), le cobe defassa (*Kobus ellipsiprymnus defassa*), le phacochère (*Phacochoerus africanus*), le chacal doré (*Canis aureus*), le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus scriptus*), le céphalophe (*Sylvicapra grimmia*), des patas (*Erythrocebus patas patas*), et vervet (*Chlorocebus aethiops*), etc.

La faune aviaire y est également très diversifiée. Les espèces couramment rencontrées sont : le francolin commun (*Francolinus bicalcaratus*), la pintade sauvage (*Numida meleagris galeata*), le grand calao d'Abyssinie (*Bucorvus abyssinicus*) le jabiru de Sénégal (*Ephippiorhynchus senegalensis*), la grande aigrette (*Egretta alba melanorhynchos*), etc (Francisco, 2009). On peut également citer les varans sacrés de Sam, les crocodiles sacrés de Pédé, Angaradébou, de Gambanin à Donwari.

1.4. Ressources en eau et climat

Le réseau hydrographique est drainé par les cours d'eau Alibori et Sota et ses affluents. Le cours d'eau Alibori a un volume annuel de 883 m³ et Sota avec un volume annuel de 1019 m³. Les bassins de l'Alibori et de la Sota couvrent respectivement des superficies de 8170 km² et 13410 km². Ils existent des retenues d'eau dans certaines localités : Tissarou, Gambanè-Touko, Sassabaga, etc.

La commune de Kandi jouit d'un climat tropical de type soudano-sahélien avec une saison sèche pouvant atteindre sept (07) mois.

La hauteur moyenne annuelle des pluies calculées sur dix ans (2002-2011) est de 1030,34 mm. La plus faible pluviométrie a été enregistrée en (2009) tandis que la plus forte a été enregistrée en (2005).

1.5. Organisation administrative

La commune de Kandi compte 10 arrondissements dont 3 urbains (Kandi I, II, III) et 7 ruraux (Angaradébou, Kassakou, Sam, Sonsoro, Saah, Donwari, Bensékou). Les arrondissements d'Angaradébou et de Donwari sont riverains au parc W. Le tableau 1, présente la situation administrative de la commune de Kandi.

Tableau 4: Situation administrative de la commune de Kandi

| Arrondissements | Nombre de village/Quartiers de ville | Populations en 2010 |
|-----------------|--------------------------------------|---------------------|
| Angaradébou | 6 | 20 210 |
| Bensékou | 3 | 4 657 |
| Donwari | 7 | 15 770 |
| Kassakou | 3 | 10 119 |
| Saah | 4 | 6 620 |
| Sam | 5 | 14 823 |
| Sonsoro | 5 | 11 731 |
| Kandi I | 5 | 10 090 |
| Kandi II | 3 | 12 921 |
| Kandi III | 7 | 10 606 |
| Total | 48 | 117 547 |

La commune de Kandi est dirigée par un Conseil Communal qui en est l'organe délibérant de 19 membres contre 17 à la première mandature. En dessous du conseil communal, on retrouve d'autres organes que sont les conseils d'arrondissement (10) et de villages ou quartiers de ville (48).

L'organigramme communal fait ressortir 26 Divisions regroupées en treize (13) services répartis dans quatre (04) directions et coordonnées par le Secrétaire Général de la Mairie.

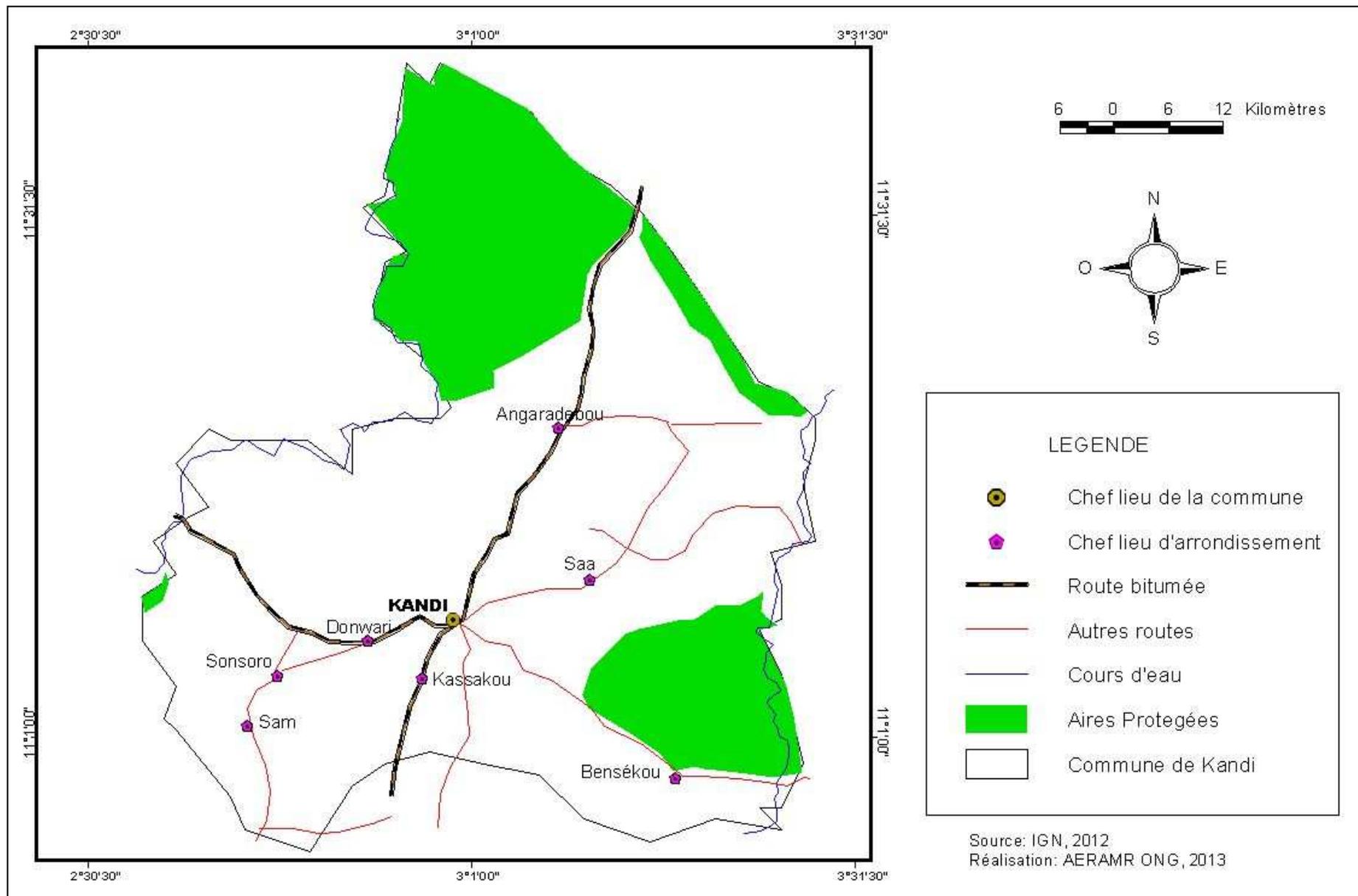


Figure 2: Localisation des aires protégées de la commune de Kandi

1.6. Principaux services déconcentrés

Plusieurs services déconcentrés de l'Etat se retrouvent dans la commune de Kandi. On y trouve des services du domaine des forêts et aires protégées, de la justice, de la sécurité, de la défense nationale, des finances publiques, des loisirs et sports, de la santé, des transports, de l'éducation, de l'agriculture, etc. Le tableau 2 présente les services déconcentrés de la commune de Kandi.

Tableau 5: Services basés dans la commune de Kandi

| Services | Domaines/secteur d'activités | Dimension |
|---|--|----------------|
| Ecole Normale des Instituteurs | Education | Nationale |
| INRAB | Recherche agricole | |
| Tribunal de première instance de Kandi, Prison civile | Justice | Départementale |
| Compagnie de gendarmerie, Brigade de recherche, Brigade routière | Sécurité | |
| Antenne AGeFIB | Développement communautaire | |
| Service Eaux | Hydraulique villageoise | |
| Service Météorologie | Prévision météorologique | |
| Service des travaux publics, CNSR, | Transport | |
| Centre de Promotion Rurale de Padé, Union départementale des Producteurs Sous – Secteur élevage | Développement de l'agriculture, de l'élevage | |
| Cantonement Forestier de l'Alibori, | Environnement, Forêts et Aires Protégées | Intercommunale |
| Service Impôts | Recouvrement des impôts et taxes | |
| Hôpital de zone | Santé | |
| Direction Générale du CENAGREF, | Environnement, Réserves de faune | Communale |
| Recette-perception, CLCAM, PADME, CPEC, BOA | Banques-Finances | |
| Brigade territoriale, 7 ^{ème} BIA, commissariat de police | Sécurité publique et Défense nationale | |
| Centre de promotion sociale | Santé et promotion sociale | |
| Circonscription scolaire | Education | |
| Centre de loisirs, Maison des jeunes, Stade municipal | Culture, loisirs et sport | |
| Centre Communale de Promotion Agricole | Agriculture, élevage et pêche | |
| SBEE, SONEB | Electricité et Eau | |
| Usine SODECO et CCB | Egrenage de coton | |
| Responsable de la Section Communale de l'Environnement et de la Protection de la Nature | Environnement, Forêts et Aires Protégées | |

1.7. Organisations communautaires de gestion de l'environnement et de la biodiversité

1.7.1. Organisation de cogestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière W-Bénin

Dans le cadre de la co-gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT/W), le Centre de Gestion de Réserve de Faune avec l'appui du Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux (PCGPN) a organisé les communautés locales en association villageoise de réserve de faune (AVIGREF) depuis 1996. Dans la commune de Kandi il existe un bureau AVIGREF dans les villages riverains de la (RBT/W). Les bureaux villageois au niveau de la commune se réunissent autour de la faitière constituée en Union Régionale-AVIGREF (UR-AVIGREF) de la RBT/W.

Les AVIGREF sont considérées comme des partenaires privilégiés du CENAGREF et participent à la gestion des aires protégées depuis l'élaboration des plans d'aménagement, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation. Les communautés locales participent aux activités de surveillance, d'aménagement de faune, de suivi écologique, l'écotourisme, les activités cynégétiques. Elles sont impliquées dans les

activités cynégétiques dans la Djona notamment les porteurs, les pisteurs, la gestion de la viande de brousse et la participation aux activités de surveillance dans le parc W et la ZCD. De plus, les bénéfices issus de la valorisation des ressources naturelles de la réserve sont partagés avec les communautés locales (L'UR-AVIGREF reçoit 30% des recettes). Cette somme contribue au fonctionnement de l'Union, au développement sociocommunautaire et à la conservation de la réserve.

Les éco-gardes ont été recrutés parmi les communautés locales et sont responsabilisés dans la surveillance et la protection de la faune à l'intérieur de la réserve du parc. Ceci a amélioré l'intérêt des communautés à la conservation de la réserve.

1.7.2. Organisations communautaires de cogestion de la forêt classée et de développement apicole

Dans chaque village riverain des forêts classées d'Alibori-Supérieur et Goungoun Sota, il existe un comité de gestion des ressources naturelles (CGRN). Les populations riveraines sont regroupées au sein de ce comité et développent les activités ci-après : la production de plants apiculture, la gestion des feux de végétation, les aménagements forestiers tels que les plantations, les enrichissements, etc.

Le groupement KA KE NA YE KABA de Moussa Grouma (entre Thya et Alfakoara) pratique l'apiculture. Cette activité est par excellence une activité de valorisation de la biodiversité qui respecte l'environnement et génèrent des revenus substantiels pour les groupements apicoles. Ceci facilite ainsi l'émergence des communautés vivant dans ses localités.

1.8. Organisations non gouvernementales et projet intervenant dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité

On note dans la commune de Kandi plusieurs associations, ONG et projets qui évoluent dans le domaine de la gestion de l'environnement et de la biodiversité.

Tableau 6: Liste des ONG et projets intervenant dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité

| N° | Structure/Projet | Financement | Domaine d'intervention | Localités couvertes et groupes cibles | Activités menées | Période d'intervention | Résultats obtenus | Réalisations | Contacts |
|----|-------------------|------------------------------------|---|---------------------------------------|--|------------------------|--|---|---|
| 1 | APEM –ONG : | Pays Bas Mairie | Intermédiation sociale pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement | Tous les arrondissements | Intermédiation sociale, réalisation de point d'eau | 2001 à ce jour | Assurer une meilleure couverture en eau potable | Point d'eau et latrines réalisées | 23 10 10 45 |
| 2 | TUUBI –ONG | | Agriculture Reboisement | Toute la commune de Kandi | Sensibilisation | | | | 97 19 10 86 90 03 71 88 |
| 3 | DERANA ONG | | Alphabétisation Hygiène et assainissement | | | | | | 23 61 20 09 |
| 4 | ALAFIA ONG | | Environnement Agriculture Organisation paysanne | Toute la commune de Kandi | Intermédiation sociale, | | | | 90 92 05 21 |
| 5 | FADESS BENIN | | Education des filles Reboisement Pépinière | Toute la commune de Kandi | | | | | 90 03 98 99 |
| 6 | DCAM BETHESDA ONG | EED : Eglise Evangélique Allemande | Assainissement et protection de l'environnement | Population urbaine | Pré collecte des ordures | | Eradication des dépotoirs sauvages et propreté de la ville | Existence d'un point de regroupement et d'une décharge finale | 23 63 01 38 |
| 7 | CARDESEA-ONG | Fonds propre de l'ONG | Promotion du monde rural et protection de l'environnement | Toute la commune de Kandi | Sensibilisation | Depuis 2001 | | | 90 66 70 88 95 39 32 31 97 42 94 29 |
| 8 | LABARI ONG | Fonds propres | Gouvernance locale, assainissement, reboisement | Toute la commune de Kandi | Désinfection de puits, visite domiciliaires, appui conseil aux | Déc 2009 | Formation de 7 groupements de femmes dans les AGR | Mise en terre de 50 plants derrière le centre de formation | 96 01 74 76 97 27 02 59 |

| N° | Structure/Projet | Financement | Domaine d'intervention | Localités couvertes et groupes cibles | Activités menées | Période d'intervention | Résultats obtenus | Réalisations | Contacts |
|----|----------------------|-----------------------|---|---|--|------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| | | | | | groupements de femmes | | | CeCPA (route de Malanville) | |
| 9 | ADEDU ONG | Fonds Propres | Assainissement, protection de l'environnement | Populations urbaines | Désensablement des voies pavées et curage des caniveaux | 1999 | Propriété des pavées et des caniveaux | Nettoyage des voies | 93 77 47 43 66 43 09 93 |
| 10 | Vie et Environnement | | Promotion du développement durable | Toute la commune de Kandi | | | | | 90 04 12 53 97 29 00 32 |
| 11 | PAGIREL | Pays Bas, Protos | Eau et assainissement | 08 Arrondissements | | | | | |
| 12 | APIC ONG | Ministère | Pêche | Tissarou, Yoroborou, Barrage et Retenue d'eau | Appui technique, aménagement des forêts et territoires riverains | | | | |
| 13 | SU DOM SE | U.E, CERPA (PDRE-GDE) | Reboisement | Sonsoro et Sam | Sensibilisation | 2010 | | | 94 47 63 75 |

Source : PLAGÉ Kandi 2011

1.9. Environnement socio-économique

1.9.1. Agriculture et élevage

L'agriculture constitue la principale activité. Elle occupe 75% de la population dans la commune. En effet, le système de culture et les techniques culturales utilisées sont consommatrices de l'espace. Les spéculations enregistrées sont les cultures céréalières (maïs, sorgho, mil, et le riz), les tubercules (l'igname, le manioc, la patate douce), les produits maraîchers comme le gombo, le piment et la tomate, les cultures industrielles ou de rente (coton, arachide) ainsi que quelques légumineuses (niébé, soja, arachide). La commune de Kandi demeure une zone d'élevage par excellence et regorge d'un cheptel de bovins, de petits ruminants et de volailles en constante évolution. Par ailleurs, on note des conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs du fait de l'inexistence ou du non fonctionnement des couloirs de passage des troupeaux.

1.9.2. Pêche

La pêche est peu pratiquée en raison de faible réseau hydrographique. L'exploitation des ressources halieutiques se fait dans les cours d'eau des arrondissements de Sonsoro et d'Angaradébou (sur la rivière Alibori) et de Bensékou (sur la rivière Sota) et dans les mares. Les pêcheurs pratiquent la pêche le long de la rivière Alibori et au niveau de mares pendant la saison cynégétique sous le contrôle de la Direction du Parc W dans le cadre de gestion participative.

1.9.3. Chasse

La chasse est officiellement organisée dans le cadre d'un partenariat public-privé au niveau de la ZCD dont une partie se trouve sur le territoire de la commune de Kandi (Arrondissement de Angaradébou). Dans la ZCD, un amodiatiaire anime les activités cynégétiques (safari et chasse sportive) avec l'implication des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREFs) qui non seulement bénéficient directement d'une partie des produits de chasse, mais aussi de 30 % des recettes issues des activités cynégétiques qui participent au développement économique des localités riveraines. Mais il est également important de signaler la menace relative au braconnage dans la ZCD surtout pendant les périodes de fête à la recherche de protéine alimentaire. Il existe des cas de braconnage commercial (Amahowé, 2008) qui entre non seulement sur le marché local mais aussi sur le marché international en raison de la proximité et de la perméabilité des frontières.

La chasse traditionnelle à la battue est la plus répandue et se pratique en saison sèche. Les acteurs de la chasse à la battue pénètrent parfois dans la zone tampon et dans la zone cynégétique contrairement aux dispositions du décret N° 2011-394 du 28 Mai 2011 fixant les modalités de conservation, de développement et de gestion durable de la faune et de ses habitats en République du Bénin. Cette situation nécessite l'implication de l'administration communale et des communautés dans la gestion de la chasse traditionnelle.

1.9.4. Industrie et le commerce

On note ici la Société de Développement du Coton et la Compagnie Cotonnière du Bénin (CCB) témoignant ainsi l'emprise de la culture cotonnière dans la commune et ses environs.

De part sa position géographique, la commune constitue un important centre d'échanges aussi bien avec les communes voisines que les pays limitrophes tels que le Niger, le Nigéria et le Burkina Faso. Ces échanges portent sur l'approvisionnement et la distribution des produits pétroliers (informel) manufacturés et des produits agricoles. Les activités commerciales occupent environ 35% de la population active et constituent du coup l'activité qui génère le plus de revenu dans la commune. La proximité de la commune avec les pays limitrophes tels que le Niger, le Nigéria et le Burkina Faso facilite le trafic international de la viande de brousse constituant ainsi un danger pour la conservation de la biodiversité et des aires de faune.

1.9.5. Tourisme et artisanat

La commune dispose de plusieurs atouts touristiques dont les plus importants sont la zone cynégétique de la Djona au nord de la commune ; le site des éléphants d'Alfakoara (lieu privilégié pour une première découverte du parc à 150 m de la Route Nationale Inter-Etat (RNIE) Cotonou/Niamey), de décembre à mai un spectacle unique attend les touristes à la découverte du parc W où on retrouve aussi des antilopes, des singes, etc. Par ailleurs nous avons la marre des crocodiles à Donwari (Gambanè) les lézards sacrés de Sam, les grottes et cascades de Kandifo, les hauts fourneaux de Bensékou etc. Ces sites touristiques sont accompagnés des infrastructures d'accueil que sont : le Motel de Kandi, l'Auberge de Kandi et l'Auberge la Rencontre.

La Commune dispose de plusieurs potentialités touristiques peu valorisées. On peut citer les danses traditionnelles telles que : Le Sondoro (danse avec le feu), le Gogoré (danse exclusivement réservée aux filles, s'effectue avec des tiges de sorgho), la danse à la gourde sont beaucoup plus liées aux pratiques culturelles. Ces danses peuvent être valorisées dans le cadre de développement du tourisme communautaire en offres touristiques.

Dans le secteur de l'artisanat, c'est surtout la transformation des produits agricoles locaux et celle des produits forestiers non ligneux (PFNLs) qui prédominent. Ainsi les produits locaux et les PFNLs suivants sont transformés : l'arachide en huile et galette, le sorgho et le maïs en bière locale, la noix de karité en beurre, la noix de néré en moutarde, le lait en fromage. Mais il faudra signaler que les PFNLs sont sous valorisés en général.

La population de Kandi pratique également les activités telles que le tissage, le tricotage, la couture, la poterie, la vannerie, la sculpture, la forge, la maçonnerie, la menuiserie, etc.

1.9.6. Exploitation du bois

L'exploitation forestière se pratique dans les forêts naturelles des domaines protégés de l'Etat et dans les forêts classées telles que la forêt classée de l'Alibori supérieur et la forêt classée de Goungoun Sota. On note quelques infiltrations frauduleuses des exploitants forestiers dans le parc national du W et dans la ZCD. Le service surveillance de la Direction du parc renforce de plus en plus son dispositif de protection afin d'éradiquer ce phénomène qui est de nature à faire régresser le développement faunique.

De plus les exploitations forestières en forêt classée ne sont pas souvent conformes aux prescriptions des plans d'aménagement en termes de zone d'affectation, d'espèces exploitables et de respect du diamètre minimum d'exploitation (DME).

2. Problématique de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité de la commune de Kandi

La gestion durable des ressources naturelles de la commune de Kandi est confrontée à des problèmes relatifs à :

- la gestion irrationnelle des ressources en eau ;
- l'exploitation non durable des ressources en eau ;
- l'exploitation non durable des ressources forestières et fauniques ;
- l'exploitation non durable des produits forestiers non ligneux ;
- le feu de végétation ;
- la carrière ;
- le surpâturage.

2.1. Problèmes liés aux aires protégées et faune

- braconnage,
- transhumance : risque de transmission de maladies entre les animaux domestiques et la faune sauvage
- empiètement agricole et ;
- fragmentation des habitats et des écosystèmes naturels,
- feux incontrôlés ;
- pollution des eaux par les pesticides et produits chimiques ;
- faible intérêt des communautés locales à la conservation des aires protégées ;
- faible valorisation de la biodiversité des aires protégées : écotourisme encore peu développé, faible développement des filières de transformation des produits forestiers non ligneux ;
- faible organisation et fonctionnalité des bureaux AVIGREF ;
- faible perception des retombées de la co- gestion pour les communautés aussi bien au niveau du parc qu'au niveau des forêts classées ;
- non maîtrise des techniques d'exploitation des PFNL ;
- exploitation anarchique et frauduleuse du bois dans les forêts classées ;
- surpâturage des couloirs de passage et parcours naturels ;
- non-respect des zones d'affection des terres : occupation anarchique des couloirs et zones pastorales par les cultures ;
- les couloirs de transhumance qui traversent les forêts classées de Goungoun et Sota posent des problèmes de pressions dus au surpâturage ;
- inorganisation des chasseurs locaux ;
- faible implication de l'administration communale dans la gestion des aires protégées et de la faune au niveau ;
- inexistence d'un cadre de concertation formelle entre la mairie, le CENAGREF et les cantonnements forestiers de Kandi sur la gestion des aires protégées ;
- insuffisance des actions de sensibilisation des communautés riveraines sur les questions relatives à la conservation de la biodiversité des aires protégées ;

- faible performance et capacités de l'administration communale dans l'exercice de sa compétence en matière de gestion des ressources naturelles ;
- non-respect des séries d'exploitation dans la zone tampon ;
- agriculture non durable dans la zone tampon e.g culture du coton conventionnel ;
- carbonisation dans la zone tampon du parc et dans les forêts classées ;
- conflit humain-faune : destruction des cultures par les éléphants qui sortent du parc pour détruire les cultures ;
- conflits entre acteurs : agriculteurs-éleveurs, administration forestière-éleveurs, administration forestière-agriculteurs, administration forestière-braconniers administration forestière-usagers de bois.

2.2. Problèmes liés à la flore

- exploitation non durable de bois : déforestation ;
- agriculture extensive entraînant ainsi la destruction du couvert forestier ;
- disparition de certaines espèces végétales ;
- feux de végétation et le surpâturage affectent la dynamique des populations de nombreuses espèces de savanes soudanaises ;
- faible organisation des marchés ruraux de bois : inexistence de convention pour la gestion des marchés ruraux de bois ;
- faible organisation des usagers de bois et de leurs activités sur le territoire communal ;
- insuffisance et faible aménagement des jardins écologiques ;
- faible entretien, protection et gestion des plantations communales et privées ;
- faible capacité des agents des cellules technique d'aménagement des forêts classée ;
- carbonisation ;
- destruction de plantation par les animaux et les feux de brousse.

2.3. Problèmes liés au sol

- érosion hydrique, éolienne des sols;
- carbonisation et dégradation des caractéristiques physico-chimique du sol ;
- baisse de fertilité du sol ;
- faible production ;
- déboisement et exposition du sol à l'érosion.

2.4. Par rapport à l'eau

- pollution du réseau hydrographique en aval sur territoire communal et en amont dans les aires protégées;
- insuffisance de ressources en eau pour le cheptel domestique ;
- insuffisance de points d'eau pour la faune sauvage ;
- compétition entre faune sauvage et bétail domestique autour de la ressource eau ;
- envasement des cours d'eau ;
- dégradation des forêts galeries et de ses espèces caractéristiques : ceci expose à l'assèchement des cours d'eau ;
- réduction des hauteurs pluviométriques ;

3. Synthèse des problèmes environnementaux au niveau des secteurs de développement

Le profil environnemental de la commune est résumé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4: Synthèse de la problématique de développement environnemental de la Commune

| Secteurs | | Problématiques environnementales identifiées |
|----------|-------------|--|
| Social | Eau | <ul style="list-style-type: none"> - La pollution du réseau hydrographique par l'utilisation des pesticides - Insuffisance de ressources en eau pour le cheptel domestique - Insuffisance de points d'eau pour la faune sauvage - Dégradation des forêts galeries et envasement des cours d'eau - Réduction des hauteurs pluviométriques |
| | Education | <ul style="list-style-type: none"> - Système d'alphabétisation rudimentaire - Programme d'éducation environnementale du parc non fonctionnel et inexistence ou absence des programmes d'enseignement formelle sur la biodiversité dans les écoles riveraines du parc - Insalubrité dans les écoles - Le faible taux de scolarisation - Insuffisance de latrine dans les écoles - Inexistence d'espace boisé dans les écoles - disparition de certaines espèces animales ou végétales va entraîner la disparition de leurs connaissances scientifiques et des savoirs locaux afférents |
| | Santé | <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise gestion des déchets biomédicaux - Mauvaise pratique d'exploitation des produits médicinaux peut entraîner la disparition de certaines espèces de faune et de flore utilisées en médecine traditionnelle et faire disparaître ainsi les usages - Erosion des connaissances médicaux-magiques endogènes par la perte de la biodiversité - Le mauvais état du centre de santé d'Angaradébou. L'arrondissement où se situe la ZCD, |
| | Culturelles | <ul style="list-style-type: none"> - La culture, les loisirs et le sport sont confrontés au manque d'infrastructures pour leur développement induisant une faible valorisation du patrimoine culturel et une relégation du sport au dernier rang. - Disparition des forêts sacrées et des cultes afférentes - Disparition de certains fétiches - Erosion des connaissances culturelles liées à la biodiversité - Disparition des cultes des chasseurs - Erosion des richesses culturelles avec la disparition de certaines rituelles liées à certaines espèces de faune ou flore actuellement en disparition |

| Secteurs | | Problématiques environnementaux identifiés |
|-------------|------------------------------|---|
| Economiques | Agriculture | <ul style="list-style-type: none"> - La déforestation et les défrichements conduisent à l'érosion des sols et la perte de la fertilité des sols et un faible rendement agricole. - Mauvaise pratique agricole : agriculture itinérante sur brûlis avec usage des produits chimiques - Inexistence des techniques de gestion intégrée de la fertilité des terres - Faible promotion des systèmes agroforestiers - Conflit entre agriculteurs et éleveurs |
| | Elevage | <ul style="list-style-type: none"> - Inexistence de système de gestion intégrée de l'agriculture et de l'élevage - Pâturage illégal des animaux domestiques dans les aires protégées; - Utilisation des produits vétérinaires non agréés ; - Difficulté de vaccination des animaux domestiques ; - Compétition entre animaux domestiques et sauvage autour des ressources fourragère et en eau : risque de contamination et d'épizootie. - Conflit entre agriculteurs et éleveurs |
| | Pêche | <ul style="list-style-type: none"> - Pêche non durable le long de la rivière Alibori et dans la Sota - Pollution des eaux par les pesticides et les engrais chimiques en raison des cultures de coton conventionnel en amont des cours d'eau - Envasement des cours d'eau et disparition de certaines espèces aquatiques |
| | Chasse | <ul style="list-style-type: none"> - Inorganisation de la chasse à la battue et non-respect des textes réglementaires - Disparition et raréfaction de la faune dans les aires protégées de la commune - Faible valorisation de la viande de brousses issues de la chasse - Inexistence de réserve de réserve villageoise/communale de chasse autogérée |
| | Exploitations du bois | <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation forestière frauduleuse dans les aires protégées forêts classée et parc W - Infiltration des exploitants forestiers dans les zones interdites (parc, zone tampon et ZCD) - Inexistence des règles de gestion des espaces producteurs de bois énergie - Inexistence de cadre de gestion durable des espaces producteurs de bois énergie - Faible utilisation de foyers améliorés habitude généralisée à l'utilisation de foyer sauvage consommatrice de bois |
| | Industrie et commerce | <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de l'industrie cotonnière avec les déchets industriels dans la commune de Kandi riveraine au Parc W constitue un danger pour la biodiversité. L'émission du CO2 (gaz à effet de serre) est un danger pour l'environnement. - Le commerce de la viande de brousse est un danger pour la conservation de faune au niveau des aires protégées de la commune |
| | Tourisme et Artisanat | <ul style="list-style-type: none"> - Artisanat encore très rudimentaire - Faible valorisation touristique de la commune de Kandi - Inorganisation des acteurs touristiques du parc W en général et ceux de la commune de Kandi dans un cadre de concertation - Insuffisance des offres touristiques de la commune de Kandi |

| Secteurs | | Problématiques environnementaux identifiés |
|---------------------|-----------------------|---|
| Environnement | Aires protégées/faune | <ul style="list-style-type: none"> - Le braconnage, - La transhumance : risque de transmission de maladies entre les animaux domestiques et la faune sauvage - empiètement agricole et fragmentation des habitats et des écosystèmes naturels - Les feux incontrôlés - Pollution des eaux par les pesticides et produits chimiques - Faible intérêt des communautés locales à la conservation des aires protégées - Faible valorisation de la biodiversité des aires protégées : écotourisme encore peu développé, |
| | Flore | <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation non durable de bois : déforestation - Agriculture extensive entraînant ainsi la destruction du couvert forestier - Disparition des certaines espèces végétales - Feux de végétation et le surpâturage affectent la dynamique des populations de nombreuses espèces de savanes soudanaises |
| | Sol | <ul style="list-style-type: none"> - Erosion hydrique éolienne des sols; - Carbonisation et dégradation des caractéristiques physico-chimique du sol - Baisse de fertilité du sol et faible production |
| Gouvernance locales | | <ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'un cadre de concertation communal de développement de la réserve du W bien qu'il est existé une association des communes riveraines de l'aire protégée du W (ACRAP) dans laquelle la commune de Kandi fait partie intégrante - Faible exercice de la compétence de l'administration communale sur les questions relatives à la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité - Non prise en compte de l'administration communale dans la redistribution des bénéfices issus de la gestion participative de la réserve du W - Faible valorisation du potentiel de biodiversité de la commune - Insuffisance de capacité technique et organisationnelle des Association villageoise des Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) ; - Faible intérêt de l'administration communale à la gestion des aires protégées - Faible implication de l'administration communale dans les activités de gestion des forêts - Déficit d'éducation environnementale |
| Genre | | <ul style="list-style-type: none"> - Faible représentation des femmes dans les groupements de gestion des ressources naturelles et dans les instances de prise de décision relative à la gestion des ressources naturelles - Faiblesse du leadership féminin - Faible représentation des femmes dans les AVIGREF - Insuffisance des groupements féminins de valorisation de la biodiversité |

4. Prise en compte de la conservation de la faune et de la diversité biologique dans la vision de développement et les orientations stratégiques de la Commune

4.1. Vision et orientations stratégiques

4.1.1. Vision PDC

La vision adoptée par le Conseil Communal de Kandi est la suivante :

« En 2025, la commune de Kandi est un pôle de développement moderne basé sur l'équité, la fraternité, la bonne gouvernance ouverte sur le monde où la population vit dans un cadre sain, respectant les normes environnementales avec une économie compétitive couplé du développement et de l'épanouissement du capital humain».

4.1.2. Vision du PDC reverdi

« En 2025, la commune de Kandi est un pôle de développement moderne basé sur l'équité, la fraternité, la bonne gouvernance ouverte sur le monde où la population vit dans un cadre sain, respectant les normes environnementales et de gestion durable de la biodiversité avec une économie compétitive couplé du développement et de l'épanouissement du capital humain»

4.1.3. Orientations

Les orientations ont été définies en s'appuyant sur les capacités internes et externes de la commune de Kandi à travers l'outil SWOT. Elles ont été formulées de la manière suivante :

- 1. Renforcer la position de pôle administratif et éducatif de la commune de Kandi en développant les technologies de l'information et de la communication et profiter du fonds FADeC et des PTF pour développer le capital humain ;*
- 2. Utiliser la forte population active en majorité jeune et la disponibilité des terres cultivables, des carrières, des retenues d'eau et bas fonds pour promouvoir le développement intégré et durable de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des activités génératrices de revenus.*
- 3. Renforcer la gouvernance locale et améliorer le niveau d'assainissement de la commune.*
- 4. Profiter de l'existence d'une dynamique intercommunale et de la coopération décentralisée pour minimiser les risques liés à l'occupation des sols par les populations des communes limitrophes et renforcer le niveau d'équipement de la commune en infrastructures structurantes.*
- 5. Gérer de façon durable et mieux valoriser la biodiversité et les ressources naturelles situées sur le territoire communal et dans les zones partagées entre les communes voisines (reverdissement).*

4.1.4. Objectifs globaux et spécifiques du PDC2 reverdi

Les objectifs globaux sont formulés sur la base des orientations révisés.

- Assurer le développement et l'épanouissement du capital humain
- Accroître la production locale et les ressources financières de la commune
- Améliorer le cadre de vie des populations et le respect des normes de l'environnement

- Promouvoir un développement basé sur la gouvernance concertée et ouvert sur l'extérieur
- Gérer durablement les aires protégées et la biodiversité ressources naturelles

Les objectifs globaux sont formulés sur la base des orientations révisés. Ainsi le cadre logique du plan communal de conservation a été élaboré et en mettant un accent particulier sur les questions d'aménagement des aires protégées et de gestion durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie des populations.

Pour l'objectif global O.G.1 : Assurer le développement et l'épanouissement du capital humain. Le développement durable passe nécessairement par la formation des hommes respectueux de l'environnement et des ressources naturelles. Il s'avère alors important de promouvoir l'éducation environnementale dans les programmes scolaires.

L'Objectif Global OG2 n'a subi aucune modification.

L'OG3 prend en compte spécialement l'amélioration du cadre de vie et le respect de l'environnement. A ce niveau les objectifs spécifiques relatifs à l'assainissement de base, la gestion des ordures ménagères et des eaux usées ont été pris en compte.

L'Objectif global OG 4 a été maintenu tel.

Un objectif global OG5 a été créé spécialement pour le domaine de gestion des aires protégées et de la biodiversité. Il comporte cinq (05) objectifs spécifiques visant la réduction des pressions anthropiques, aménagement des aires protégées, la valorisation de la biodiversité et l'amélioration de la gouvernance des aires protégées.

4.2. Cadre logique du Plan Communal de Conservation de la biodiversité du système des aires protégées

Le cadre logique du présent Plan Communal de Conservation de la biodiversité du Système des Aires Protégées prend en compte les objectifs intermédiaires et spécifiques formulés avec les élus et les agents techniques communaux.

Objectif global 1 : Assurer le développement et l'épanouissement du capital humain

| Logique d'intervention | Indicateurs Objectivement Vérifiables | Moyens/ Sources de Vérification | Hypothèses |
|--|--|---|---|
| O.S.1 : Faciliter l'accès à l'éducation maternelle et primaire | | | |
| R.1.1 : Le nombre d'infrastructures scolaires en matériaux définitifs a augmenté de 28 modules dans la commune | Nombre de modules en matériaux définitifs | Rapports évaluation PAI, PV de réception | Faible capacité d'investissement de la Commune et manque de partenaires |
| R.1.2 : Le nombre d'enseignants qualifiés a augmenté de 20 dans la commune | Nombre d'enseignant qualifiés | Statistiques circonscription scolaire | Tributaire de la politique nationale |
| O.S.2 : Faciliter l'accès à l'enseignement secondaire | | | |
| R.2 : Le nombre de collège a augmenté de deux et deux nouveaux seconds cycles sont créés. | Nombre de nouveaux collèges et de second cycle créés | Rapport DDESPF et carte sectorielle, constat de terrain | Tributaire de la politique nationale |
| O.S.3 : Assurer le maintien des enfants scolarisés à l'école | | | |
| R.3.1 : Le taux de réussite des filles au CEP a atteint 80% | Taux de réussite des filles | Rapports d'activités Circonscription scolaire | environnement culturel non favorable |
| R.3.2 : Le taux de réussite des filles au BEPC a atteint 60% | Taux de réussite des filles | | |
| R.3.3 : Le taux d'abandon des enfants vulnérables est inférieur à 5% | Taux d'abandon des enfants vulnérables | | |
| O.S.4 : Promouvoir l'alphabétisation des adultes | | | |
| R.4 : Le taux d'alphabétisation s'est amélioré de 25% d'ici 2015 | Taux d'alphabétisation | Rapports d'activités du coordonnateur d'alphabétisation | adhésion difficile des populations cibles |
| O.S.5: Améliorer l'accès aux soins de santé aux populations | | | |
| R.5.1 : 80% des services à base communautaire de santé sont fonctionnels | Pourcentage de services à base communautaires fonctionnels | Rapport d'activité centre de santé et carte couverture | retrait du partenaire Basics |

| Logique d'intervention | Indicateurs Objectivement Vérifiables | Moyens/ Sources de Vérification | Hypothèses |
|---|---|--|---|
| R.5.2 : D'ici à 2015, le nombre de médecin est passé de 6 à 10 et celui des sages-femmes de 7 à 15 | Nombre d'agent de santé supplémentaires affectés | Rapport d'activités centre de santé | Tributaire de la politique nationale de santé |
| R.5.3 : Deux infrastructures sanitaires et une résidence sont construites | Nombre d'infrastructures sanitaires | Rapport évaluation PAI, PV de réception | Faible capacité d'investissement de la Commune et manque de partenaires |
| O.S.6 : Faciliter l'accès à l'eau potable | | | |
| R.6 : Le taux de desserte en eau potable a atteint 90% dans la commune d'ici à 2015 | Taux de desserte | Rapport d'activité du service de l'eau | non consommation des financements alloués |
| O.S.7 : Faciliter l'accès aux cadres de loisirs et valoriser le patrimoine culturel | | | |
| R.7.1: 16 Nouveaux cadres de loisirs existent et fonctionnels au bout de 5 ans | Nombre de cadre de loisirs | PAI, rapport d'activité DST | faible capacité d'investissement de la Commune et manque de partenaires |
| R.7.2 : Un répertoire des pratiques culturelles est disponible et la commune participe à cinq foires culturelles au bout de cinq ans | Répertoire des pratiques culturelles et nombre de foires organisées. | Répertoire des pratiques culturelles et nombre de foires | |
| O.S.8 : Assurer l'accès à l'éclairage public | | | |
| R.8 : L'éclairage des axes principaux est assuré en permanence | Fonctionnalité des lampadaires | Observations de terrain | Faible capacité d'investissement de la Commune et manque de partenaires |
| O.S.9 : Promouvoir l'éducation environnementale | | | |
| R9.1. D'ici 2015, 500 écoliers de 18 écoles et toutes les écoles des villages riverains du parc et des forêts classées ont une meilleure éducation sur l'importance de la préservation de la diversité biologique | Nombre d'écoliers maîtrisant l'importance de la préservation de la diversité biologique | Evaluations, enquêtes | Non adhésion des responsables de l'enseignement primaire |
| R9.2: les capacités des élus et leaders locaux sont renforcées sur la conservation de ressources naturelles | Nombre d'élus maîtrisant l'importance de la conservation de ressources naturelles | Evaluations, enquêtes | |

Objectif global 2 : Accroître la production locale durable et les ressources financières de la commune

| Logique d'intervention | Indicateurs | Moyens/ Sources de Vérification | Hypothèses |
|--|--|--|--|
| OS1 : Améliorer la production agricole durable | | | |
| R1.1: Le pourcentage des producteurs utilisant des méthodes durables de productions s'est accru de 20% au bout de cinq ans. | Pourcentage des producteurs utilisant les méthodes durables. Nombre d'agriculteurs cultivant le coton biologiques | Rapports CeCPA, CeRPA, MAEP | Les producteurs sont ouverts aux innovations |
| R.1.2 : Trois nouvelles filières sont promues au bout de cinq ans (maïs, le riz et le soja) | Nombre de filières promues | | Politique agricole favorable |
| OS2 : Améliorer la production animale | | | |
| R.2.1: Le taux de couverture vaccinale s'est accru de 20% | Taux de couverture vaccinale | Rapports CeCPA, CeRPA, MAEP, UDOPER | |
| R2.2: Le taux d'accroissement du cheptel est de 10% au bout de cinq ans | Taux d'accroissement du cheptel | | Meilleures conditions climatiques, absence d'épizootie |
| OS3 : Promouvoir la production halieutique durable | | | |
| R3.1: Dix retenues d'eau sont valorisées | Nombre de retenues d'eau valorisées | Rapports CeCPA, CeRPA | |
| R.3.2: Dix retenues d'eau sont bien entretenues | Nombre de retenues d'eau entretenues | | |
| R.3.3. : au moins 90% des pêcheurs adoptent les bonnes pratiques de pêches en 2015 | Pourcentage de pêcheurs utilisant les bonnes pratiques de pêche | | |
| OS4 : Promouvoir le développement des activités génératrices de revenus | | | |
| R4: 80% des micros projets porteurs sont appuyés | Pourcentage des micros projets appuyés | Rapports ODETA, | environnement économique stable |
| OS5 : Promouvoir le développement de l'écotourisme | | | |
| R5.1: 90% des artisans de la commune sont organisés et appuyés | Pourcentage des artisans organisés et appuyés | Rapports ODETA, Mairie | |

| Logique d'intervention | Indicateurs | Moyens/ Sources de Vérification | Hypothèses |
|--|---|-------------------------------------|---|
| R.5.2: Les sites tels que la mare des crocodiles à Donwari (Gambané), les varans sacrés de Sam, les grottes et cascades de Kandifo d'une part et le tourisme culturel dans la commune d'autre part sont valorisés (tourisme chez l'habitant à Alfakoara, la Gani à Kandi centre, danse Gogoré, danse Zondo des chasseurs etc) | Nombre de sites touristiques visités Nombre d'offres touristiques appuyés Nombre de visiteurs | Rapports APIDA, Mairie, MAT | - |
| OS6 : Améliorer l'accès des produits aux marchés | | | |
| R6.1: 122 infrastructures marchandes sont érigées | Nombre d'infrastructures marchandes réalisées | Rapport DST, PV de réception | - |
| R6.2: 90% des excédents de productions sont écoulés | Pourcentage des excédents de production écoulés | Rapport ONASA, SONAPRA, CeCPA, MAEP | Existence des marchés |
| OS7: Accroître la capacité de mobilisation des ressources financières endogènes de la commune | | | |
| R7.1: Le taux de recouvrement des recettes fiscales a atteint 80% au bout de cinq ans | Taux de recouvrement des recettes fiscales | Rapports DSFI, CIPE, RP | Mise en application de la TDL et révision de la loi des finances par rapport aux exonérations |
| R7.2: Le taux de recouvrement des recettes non fiscales s'est amélioré de 20% | Taux de recouvrement des recettes non fiscales | Rapports DSFI, RP | Le niveau de civisme fiscal |
| R7.3 : Les ressources issues de l'exploitation des forêts contribuant au développement local se sont accrues de 5% chaque année et Les recettes issues de la gestion de la faune contribuent au budget communal | Part des TDL issue de l'exploitation forestière Part des TDL issue de la gestion de la faune | Compte administratif de la commune | - |

Objectif global 3 : Améliorer le cadre de vie et le respect de l'environnement

| Logique d'intervention | Indicateurs | Moyens/ Sources de Vérification | Hypothèses |
|--|---|--|------------|
| OS₁ : Renforcer la couverture en service d'hygiène et d'assainissement | | | |
| R1.1 : D'ici 2015 10.000 ML de caniveaux sont réalisés, 150 autres ouvrages d'assainissement réalisés et fonctionnels et les existants sont réhabilités | Nombre d'ouvrage réalisés, fonctionnels et réhabilités | PV de visite de terrain et de réception; rapports d'activité du service technique de Mairie; rapports des ONG et projets | |
| R1.2 : Au moins chaque village/quartier de ville prend des initiatives en matière d'hygiène et d'assainissement | Nombre de village/quartier ayant pris des initiatives | Rapport DST ; PVE; ONG | |
| OS₂ : Gérer durablement les ordures ménagères et les eaux usées | | | |
| R_{2.1} : Les deux structures existantes de pré-collectes sont dynamiques et une nouvelle structure est recrutée et fonctionnelle d'ici 2015 | Respect des engagements de la commune vis-à-vis des structures de pré collecte Augmentation du taux de couverture des structures existantes Fréquence d'évacuation des ordures ménagères nombre de nouvelles structures de pré collecte créées | Rapport DST, ONG | |
| R2.2.: D'ici 2015, 80% des ménages urbains et des chefs-lieux d'arrondissement utilisent les services des structures de pré-collecte et bénéficient des ouvrages d'assainissement | Taux d'abonnement aux ONG de collecte Taux de ménages bénéficiant et utilisant les ouvrages d'assainissement | Rapport DST, ONG | - |
| R2.3 : Le volontariat pour l'environnement est promu (appui aux activités de la plateforme communale de volontariat pour l'environnement) | Nombre d'initiatives appuyées, Nombre de nouvelles associations volontaires créées | Statistique DST, SPEP | - |

Objectif global 5 : Promouvoir la gestion durable des aires protégées et des ressources naturelles

| Logique d'intervention | Indicateurs | Moyens/ Sources de Vérification | Hypothèses/Suppositions |
|---|---|--|--|
| OS₇: Doter la commune des documents d'aménagement du territoire intégrant les aires protégées et les ressources naturelles | | | |
| R₂₁₁ : Le Schéma Directeur d'Aménagement Communal intégrant les aires protégées et les ressources naturelles est disponible | SDAC disponible à l'horizon 2015 | Rapports d'étude des cabinets; | Intérêt manifesté des partenaires techniques et financiers |
| R1.2 : Le plan d'urbanisme et le plan d'occupation des sols sont disponibles et tous les chefs lieu d'arrondissement sont lotis en tenant compte des aires protégées et des ressources naturelles du territoire | PU et POS disponibles, Nombre de chef-lieu d'arrondissement lotis | Rapports d'étude des cabinets; DST/SET | - |
| R1.3 : Le Plan Foncier Rural est réalisé et tient compte des aires protégées | PFR disponible | Rapport d'étude | |
| R1.4 : Le Plan d'aménagement et de gestion du parc W est actualisé | PAG W disponible | Rapport d'activité du CENAGREF | |
| OS 2: Réduire les pressions anthropiques sur les ressources naturelles | | | |
| R2.1 : Les auxiliaires villageois, des exploitants agricole de la zone tampon, exploitants forestiers et chasseurs traditionnels ont une meilleure connaissance des textes réglementaires en matière de forêts et de faune en République du Bénin | Nombre de participant à la formation | Rapport de formation | |
| R2.2 : Le braconnage est réduit de 10% d'ici 2015 | Taux de réduction | | |
| R2.3 : Le pâturage illégal est réduit du 10% d'ici 2015 | | | |
| OS3: Aménager les aires protégées | | | |
| Une forêt communale est créée d'ici 2015. | Arrêté communal de création d'une forêt communale | Arrêté signé | |

| Logique d'intervention | Indicateurs | Moyens/ Sources de Vérification | Hypothèses/Suppositions |
|---|--|---|-------------------------|
| R3.1: Chaque arrondissement dispose d'au moins un périmètre de reboisement de 10 hectares dans le terroir | superficie de périmètre reboisé | Rapport d'activité | |
| R3.2: Au moins 1ha de réserves est prévue par lotissement | Superficie de réserves prévues par lotissement | Carte de lotissement disponible | |
| R3.3: Les forêts classées de Sota et Alibori Supérieur sont aménagées (Plantation en plein, enrichissement, ouverture et entretien de pare-feu). | Superficie aménagée | Rapport d'activités des CTAF | |
| R3.4: Le parc et la zone Cynégétique de la Djona sont aménagés (ouverture de piste, gestion de feu) | Nombre de km de piste entretenus Superficie brûlées | Rapport d'activité de la DPNW | |
| R3.5: Les séries d'exploitation de la zone tampon sont délimitées et aménagées sur au moins 100km d'ici 2015 | Nombre de km délimités et matérialisés | | |
| R3.6: Les couloirs de passages pour le bétail sont matérialisés et aménagés | Nombre de km matérialisé et aménagé | Rapport d'activités CENAGREF | |
| OS 4: Améliorer la valorisation de la biodiversité de la commune | | | |
| R4.1: Les groupements féminins de transformation de beurre de Karité, de Néré ont une meilleure connaissance de la valorisation de leur produit | Nombre de femmes formées | Rapport de formation | |
| OS5: Renforcer la gouvernance locale en matière de gestion des ressources naturelles | | | |
| R5.1: Un cadre de concertation communal pour la gestion des ressources naturelle est mis en place et est fonctionnel | Existence de cadre de concertation | Arrêté communal de création PV ou rapports de séance | |
| R5.2: Les capacités des cadres des agents communaux sont renforcées en gestion des ressources naturelles et des aires protégées | Nombre de cadres formés | Rapport de formation | |
| R5.3: Les AVIGREF ont une meilleure connaissance de la vie associative et des procédures de gestion administrative et financière | Nombre de membres AVIGREF formés | | |
| R5.4: Les comités de gestion des conflits sont appuyés | Nombre de conflits gérés | PV de séance | |

5. Plan et programme locaux pour la conservation de la faune et de la diversité biologique

La synthèse des activités prévisionnelles du Plan Communal de Conservation de la biodiversité du Système des Aires Protégées de la commune de Kandi est faite dans le tableau ci-dessous.

| PROGRAMME I: Développement du capital humain | | | | | | | | | | | |
|---|---|--|---|---------------|----------------------|---------|----|----|----|----|---|
| Résultats | Activités | Indicateurs | Localisation | Budgétisation | Acteurs Responsables | Période | | | | | |
| | | | | | | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | |
| Projet 1: Amélioration de l'accès à l'éducation maternelle et primaire | | | | | | | | | | | |
| R.1.1: Le nombre d'infrastructures scolaires en matériaux définitifs a augmenté de 28 modules dans la commune | A.1.1.1: Construire et équiper des modules de classes, niveau maternel | 5 modules de trois classes plus bureaux et magasins avec équipements sont construits d'ici 2015 | Saah, Bakpara, Podo-Lafiarou, Kassakou, Thya, | 60.000.000 | D/ST | | x | x | x | x | x |
| | A.1.1.2: Construire et équiper des modules de classes, niveau primaire | 20 modules de trois classes plus bureaux et magasins avec équipements sont construits d'ici 2015 | Lolo, Fouré, Saka, Madina, etc. | 100.000.000 | D/ST | | x | x | x | x | x |
| | A.1.1.3: Clôturer l'école primaire publique de Pèdè | D'ici 2015, l'école primaire publique de Pèdè est clôturée | Pèdè | 20.000.000 | D/ST | | | | x | | |
| R.1.2: Le nombre d'enseignants qualifiés a augmenté de 20 dans la commune | A.1.2.1: Plaider pour le recrutement des enseignants qualifiés | Une rencontre de plaidoirie est organisée par an au Ministère de l'Enseignement Primaire | Kandi | PM | Maire | | x | x | x | x | x |
| | A.1.2.2: Plaider pour la mise à disposition de stagiaires de l'ENI | Une rencontre de plaidoirie est organisée par an à l'ENI | Kandi | PM | Maire | | x | x | x | x | x |
| | A.1.2.3: Plaider pour le renforcement des capacités des enseignants de la maternelle et du primaire | Chaque année 100% des enseignants sont recyclés | Kandi | PM | Maire | | x | x | x | x | x |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|--|--|--------------------|--------|--|---|---|---|---|---|
| | A.1.2.4 : Construire des logements pour enseignants | D'ici 2015, 5 logements pour enseignants sont construits | Kama, Fouet, Gogbèdè, Podo- Lafiarou, Banikani | 75.000.000 | D/ST | | x | x | x | x | x |
| | | | | 255.000.000 | | | | | | | |
| Projet 2 : Amélioration de l'accès à l'enseignement secondaire | | | | | | | | | | | |
| R.2 : Le nombre de collège a augmenté de deux et deux nouveaux seconds cycles sont créés. | A.2.1 : Plaider pour la création, la construction et la mise en service de nouveaux collèges | Chaque année une séance de plaidoirie est organisée à la DDESFP | Donwari et Madina | PM | Mairie | | x | x | x | x | x |
| | A.2.2 : Sensibiliser les parents d'élèves pour l'inscription des enfants dans les nouveaux collèges de proximité | 4 Séances de sensibilisations sont organisées par an (deux émissions radio en Bariba, Peulh et Dendi et deux séances de terrain) | Toute la commune | 5.000.000 | D/SG | | x | x | x | x | x |
| | A.2.3 : Plaider pour la création de nouveaux seconds cycles | Chaque année une séance de plaidoirie est organisée à la DDESFP | CEG 3, CEG Angaradébou | PM | Mairie | | x | x | x | x | x |
| | | | | 5.000.000 | | | | | | | |
| Projet 3: Maintien des enfants scolarisés à l'école | | | | | | | | | | | |
| R.3.1 : Le taux de réussite des filles au CEP à atteint 80% | A.3.1.1 : Sensibiliser les acteurs du système éducatif | 2 Séances de sensibilisations sont organisées par arrondissement chaque année et 2 émissions radiophoniques sont réalisées | Kandi | 1.000.000 | D/SG | | x | x | x | x | x |
| | A.3.1.2 : Œuvrer pour l'application des textes relatifs à la protection des enfants et des filles en particulier en milieu scolaire | 100 % des cas d'abus dénoncés sont portés devant les juridictions | Kandi | 1.000.000 | R/CPS | | x | x | x | x | x |

| | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|------------------|------------|--------|--|---|---|---|---|---|
| R.3.2 : Le taux de réussite des filles au BEPC a atteint 60% | A.3.2.1 : Sensibiliser les acteurs du système éducatif | 1 Séance de sensibilisation est organisée par arrondissement chaque année et 2 émissions radiophoniques sont réalisées et diffusées en Bariba, Dendi, Mokollé et Peulh, Boo | Toute la commune | 5.000.000 | D/SG | | x | x | x | x | x |
| | A.3.2.2: Organiser des séances de sensibilisation dans les collèges contre le harcèlement sexuel | 2 séances de sensibilisation sont organisées dans chaque collège de la commune par an | Toute la commune | 5.000.000 | D/SG | | x | x | x | x | x |
| R.3.3 : Le taux d'abandon des enfants vulnérables est inférieur à 5% | A.3.3.1 : Œuvrer pour la création et la gestion des cantines scolaires | Chaque année, une séance de plaidoirie est organisée au Programme Alimentaire Mondial | Toute la commune | 10.000.000 | Maire | | x | x | x | x | x |
| | A.3.3.2 : Rendre fonctionnelle la cellule communale de coordination et de suivi pour la protection de l'enfance | Chaque année, au moins 4 sessions sont tenues assorties de PV de session | Kandi | 5.000.000 | Maire | | x | x | x | x | x |
| | A.3.3.3 : Instituer la récompense annuelle des écoliers les plus méritants | Les cinq premiers au CEP (2 garçons et 3 trois filles) par arrondissement sont récompensés | Toute la commune | 5.000.000 | S.G | | x | x | x | x | x |
| Projet 4 : Promotion de l'alphabétisation des adultes | | | | | | | | | | | |
| R.4 : Le taux d'alphabétisation s'est amélioré de 25% d'ici 2015 | A.4.1 : Créer un comité communal chargé de la coordination et du suivi des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes | Un arrêté de création existe d'ici fin 2011 | Toute la commune | PM | S.G | | x | | | | |
| | A.4.2 : Rendre fonctionnel le comité communal sur l'alphabétisation | Chaque année, au moins 2 sessions sont tenues et les PV sont disponibles | Toute la commune | PM | Mairie | | x | x | x | x | x |

| | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|--|------------|----------|--|---|---|---|---|---|
| | A.4.3 : Organiser les femmes vendeuses en association | Au moins cinq associations de femmes vendeuses existent | Kandi-Padé ; Kandi – Alfakoara ; Kandi-Alibori Yankin ; Kandi-Bensékou ; Kandi ville | PM | D/SG | | x | x | | | |
| | A.4.4 : Former les femmes membres des associations en français fondamental | D'ici 2015, les cinq associations des vendeuses sont formées en français fondamental | Toute la commune | 10.000.000 | D/SG | | | x | x | | |
| Projet 5 : Amélioration de l'accès aux soins de santé aux populations | | | | | | | | | | | |
| R.5.1 : 80% des services à base communautaire de santé sont fonctionnels | A.5.1.1 : Appuyer la création dans chaque village d'un comité villageois de santé et la désignation d'un relais communautaire | Chaque village dispose d'un comité villageois de santé d'ici fin 2015 | Toute la commune | PM | D/SG | | x | x | x | x | x |
| | A.5.1.2: Assurer la formation des relais communautaires | 50 relais communautaires sont formés chaque année d'ici 2015 | Kandi | 15.000.000 | D/SG | | x | x | x | x | x |
| | A.5.1.3: Assurer l'équipement des relais communautaires | 100% des relais communautaires sont équipés | Toute la commune | 20.000.000 | Mairie | | | x | | | |
| R.5.2 : D'ici à 2015, le nombre de médecin est passé de 6 à 10 et celui des sages femmes de 7 à 15 | A.5.2.1 : Plaider pour le recrutement des agents de santé | Chaque année une rencontre de plaidoirie est organisée aux Ministères de la Santé et de la Fonction Publique | Toute la commune | PM | Maire | | x | x | x | x | x |
| | A.5.2.2 : Négocier l'organisation des missions de santé (avec coopération décentralisée) | Chaque année au moins trois missions de santé sont organisées | Kandi | PM | D/DDLCDI | | | | x | | |
| R.5.3 : Deux infrastructures sanitaires et une résidence sont construites | A.5.3.1 : Construire le nouveau centre de santé d'Angaradébou | D'ici 2015, le centre de santé d'Angaradébou est construit | Angaradébou | 50.000.000 | D/ST | | | | x | | |
| | A.5.3.3 : Construire et équiper le laboratoire du centre de santé de Kandi | D'ici 2015 le laboratoire du centre de santé de Kandi est construit et équipé | Kandi | 50.000.000 | D/ST | | | | x | | |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|-------------|--------|--|---|---|---|---|---|--|
| | A.5.3.4 : Construire la résidence du médecin chef du centre de santé de Kandi. | D'ici 2015, la résidence du médecin chef est construite | Kandi | 50.000.000 | D/ST | | | | | | x | |
| Projet 6 : Amélioration de l'accès à l'eau potable | | | | | | | | | | | | |
| R.6 : Le taux de desserte en eau potable a atteint 90% dans la commune d'ici à 2015 | A.6.1 : Rendre fonctionnel le comité communal d'eau | Chaque année, au moins 4 sessions sont tenues assorties de PV | Kandi | PM | Mairie | | x | x | x | x | x | |
| | A.6.2 : Réhabiliter les points d'eau non fonctionnels | Chaque année 3 points d'eau potables sont réhabilités | Toute la commune | 10.000.000 | DST | | x | x | x | x | x | |
| | A.6.3 : Réaliser les extensions des AEV existantes | D'ici 2015, trois nouvelles extensions sont réalisées | Angaradébou, Sonsoro, Bensékou | 25.000.000 | DST | | | x | | x | x | |
| | A.6.4: Réaliser de nouveaux points d'eau potable (FPM) | D'ici 2015, 75 nouveaux points d'eau (FPM) potable sont réalisés | Toute la commune | 75.000.000 | DST | | x | x | x | x | x | |
| | A.6.5 : Déléguer la gestion des ouvrages simples (FPM) | 100% des ouvrages simples sont délégués d'ici 2015 | Toute la commune | 18.000.000 | C/SPE | | x | x | x | x | x | |
| | A.6.6 : Mettre en affermage les ouvrages complexes (AEV, PEA) | 100% des ouvrages complexes sont mis en affermage | Toute la commune | 20.000.000 | C/SPE | | x | x | x | x | x | |
| | A.6.7 : Former les délégataires et les fermiers sur la gestion des points d'eau potable | Chaque fermier et délégataires de points d'eau a bénéficié de deux sessions par an | Toute la commune | 15.000.000 | C/SPE | | x | x | x | x | x | |
| | A.6.8 : Plaider pour l'accélération de l'extension du réseau de la SONEB dans les zones périphériques loties | D'ici 2015, les périphéries de la ville de Kandi ont accès au réseau de la SONEB | Toute la commune | PM | Mairie | | x | x | x | x | x | |
| Projet 7 : Amélioration de l'accès aux cadres de loisirs et valorisation du patrimoine culturel | | | | | | | | | | | | |
| R.7.1: 16 Nouveaux cadres de loisirs existent et fonctionnels au bout | A.7.1.1 : Construire des maisons des jeunes dans les chefs lieux d'arrondissement | D'ici 2015, 6 maisons de jeunes sont construites dans les chefs lieu d'arrondissement | Angaradébou, Bensékou, Donwari, Kassakou, Saah, Sonsoro | 600.000.000 | D/ST | | x | x | x | x | x | |

| | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--------|--|---|---|---|---|---|
| de 5 ans | A.7.1.2 : Aménager des aires de jeux dans les chefs lieux d'arrondissement | D'ici 2015, 7 aires de jeux sont aménagés dans les chefs lieu d'arrondissement ruraux | Angaradébou, Bensékou, Donwari, Kassakou, Saah, Sam, Sonsoro | | D/ST | | x | x | x | x | x |
| | A.7.1.3 : Construire et équiper des centres de lecture | D'ici 2014, deux centres de lectures sont construits et équipés | Angaradébou et Kassakou | | D/ST | | | x | | x | |
| | A.7.1.4 : Organiser des compétitions sportives annuelles | Chaque année une compétition sportive inter-arrondissement est organisée | Toute la commune | | D/SG | | x | x | x | x | x |
| | A.7.1.5 : Construire et équiper un cyber communautaire à Kandi | D'ici 2013, un cyber communautaire est fonctionnel | Kandi | | D/ST | | | | x | | |
| R.7.2 : Un répertoire des pratiques culturelles est disponible et la commune participe à cinq foires culturelles au bout de cinq ans | A.7.2.1 : Elaborer un répertoire des pratiques culturelles de la commune de Kandi. | Répertoire élaboré | Kandi | | D/SG | | | x | | | |
| | A.7.2.2 : Participer aux foires culturelles intercommunales | Chaque année la commune participe à la foire intercommunale | Kandi | | D/SG | | x | x | x | x | x |
| Projet 8 : Amélioration de l'accès à l'éclairage public | | | | | | | | | | | |
| R.8 : L'éclairage des axes principaux est assuré en permanence | A.8.1 : Responsabiliser et former un membre du service technique de la commune pour le suivi de l'entretien du réseau d'éclairage public | Un agent chargé de l'éclairage public est responsabilisé | Toute la commune | | S.G | | x | | | | |
| | A.8.2 : Assurer la maintenance des lampadaires existants | 100% des lampadaires défectueux sont réparés en permanence | Zone urbaine | | DST | | x | x | x | x | x |
| | A.8.3 : Plaider pour l'extension du réseau d'éclairage public dans les zones périphériques | D'ici 2015, les périphéries de la ville de Kandi ont accès au réseau SBEE | Kandi | | Mairie | | x | x | x | x | x |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|--|--|--|----------|--|--|---|---|---|---|
| | A.8.4 : Fournir les matériaux pour l'extension du réseau d'éclairage public dans les zones périphériques | D'ici 2015, les périphéries de la ville de Kandi disposent de lampadaires | Kandi | | | Maire | | | | x | x | x |
| Projet 9 : Promotion de l'éducation environnementale | | | | | | | | | | | | |
| R9.1. D'ici 2015, 500 écoliers de 18 écoles et toutes les écoles des villages riverains du parc et des forêts classées ont une meilleure éducation sur l'importance de la préservation de la diversité biologique | A.9.1.1 : Organiser les visites scolaires au profit de 500 écoliers de 18 écoles | Rapport des visites dans le parc | Parc W, Sota et Djona | | | CENAGREF | | | | x | x | x |
| | A.9.1.2. Organiser 18 conférences dans les écoles riverains du parc et des forêts classées sur la conservation de ressources naturelles | Rapport des conférences | Ecoles riveraines du par cet des forêts classées | | | DST/SPE | | | | x | x | x |
| R9.2: les capacités des élus et leaders locaux sont renforcées sur la conservation de ressources naturelles | A9.2.1. Former les élus et leaders locaux sur la conservation de ressources naturelles | Nombre d'élus locaux et de leaders formés | Mairie | | | DST/SPE | | | x | | | |

| PROGRAMME II: Développement de l'économie locale | | | | | | | | | | |
|---|--|--|---------------|------------------|------------------------|---------|----|----|----|----|
| Résultats | Activités | Indicateurs | Budgétisation | Localisation | Acteurs / Responsables | Période | | | | |
| | | | | | | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 |
| Projet 1 : Amélioration de la production agricole | | | | | | | | | | |
| R1.1: Le pourcentage des producteurs utilisant des méthodes modernes de productions s'est accru de 20% au bout de cinq ans. | A.1.1.1: Former les producteurs sur les techniques culturales et de gestion | Au moins une session de formation est organisée par an | | Toute la commune | R/CPA | x | x | x | x | x |
| | A.1.1.2 Plaider pour un accès facile aux équipements agricoles | Deux séances de plaidoiries sont organisées par an au CeRPA et au MAEP | | Toute la commune | Maire | x | x | x | x | x |
| R.1.2 : Trois nouvelles filières sont promues au bout de cinq ans (maïs, le riz et le soja) | A.1.2.1: Plaider pour un accès facile aux intrants non coton | Deux séances de plaidoiries sont organisées par an au CeRPA et au MAEP | | Toute la commune | Maire | x | x | x | x | x |
| | A.1.2.2: Plaider pour un accès facile aux crédits agricoles | Deux séances de plaidoiries sont organisées par an auprès des IMF | | Toute la commune | Maire | x | x | x | x | x |
| | A.1.2.3: Former les producteurs sur les techniques culturales des nouvelles spéculations | 70% des producteurs sont formés par an sur les techniques de production des autres cultures | | Toute la commune | R/CPA | x | x | x | x | x |
| Projet 2 : Amélioration de la production animale | | | | | | | | | | |
| R2.1: Le taux de couverture vaccinale s'est accru de 20% | A2.1.1: Adopter une stratégie de sensibilisation puis sensibiliser les éleveurs par rapport à la vaccination | Une stratégie de sensibilisation est élaborée et adoptée Deux séances de sensibilisation sont organisées par an | | Toute la commune | R/CPA | x | x | x | x | x |
| | A2.1.2: Créer de nouveaux sites de vaccination | Dix sites supplémentaires sont créés | | Toute la commune | R/CPA | x | x | x | x | x |
| R2.2: Le taux d'accroissement du cheptel est de 10% au bout de cinq ans | A2.2.1: Expérimenter l'introduction des races améliorées | Cinq nouvelles races sont introduites | | Toute la commune | R/CPA | x | x | x | x | x |
| | A2.2.2: Créer des couloirs de passage | Cinq couloirs de passage sont réalisés par an et par arrondissement | | Toute la commune | R/CPA | x | x | x | x | x |
| | A2.2.3: Créer des aires de pâturage | 7 aires de pâturage sont créés aux abords des couloirs de passage | | Toute la commune | R/CPA | x | x | x | x | x |

| | | | | | | | | | | |
|--|---|--|--|-----------------------|---------|---|---|---|---|---|
| | A2.2.4: Créer des points d'eau aux abords des aires de pâturage | 1 point d'eau est créé par aire de pâturage | | Toute la commune | R/CPA | x | x | x | x | x |
| | A2.2.5: Dynamiser le cadre de concertation existant entre les éleveurs et les agriculteurs | Une session de concertation est organisée par semestre | | Toute la commune | S.G | x | x | x | x | x |
| Projet 3 : Promotion de la production halieutique | | | | | | | | | | |
| R3.1: Dix retenues d'eau sont valorisées | A3.1.1: Créer et empoissonner les retenues d'eau | Deux retenues d'eau sont créées Angaradébou et Dinnin | | Angaradébou et Dinnin | R/CPA | | | x | x | |
| | A3.1.2: Réhabiliter et empoissonner les retenues d'eau | Six retenues sont réhabilitées et empoissonnées | | Commune | R/CPA | x | x | x | | |
| | A3.1.3: Sensibiliser les pêcheurs et les populations riveraines sur les bonnes pratiques de pêche | 70% des pêcheurs des populations ont abandonné les mauvaises pratiques de pêche à l'horizon 2015 | | Commune | R/CPA | x | x | x | x | x |
| R.3.2: Dix retenues d'eau sont bien entretenues | A3.2.1: Organiser/ dynamiser les comités de gestion des points d'eaux | Dix comités de gestion sont fonctionnels (base juridique, dispose et s'approprie d'un plan de gestion) | | Commune | R/CPA | x | x | x | x | x |
| | A3.2.2: Renforcer les capacités des comités de gestion des retenues d'eau | Au moins deux thèmes de formation sont développés par an | | Commune | R/CPA | x | x | x | x | x |
| R.3.3. : au moins 90% des pêcheurs adoptent les bonnes pratiques de pêches en 2015 | A3.3.1: organiser 06 séances de Sensibilisation/formation au profit des pêcheurs sur les textes réglementant la pêche et les bonnes pratiques | Nombre de séances de sensibilisations/formations | | Mairie | R/CPA | | | x | x | x |
| | A3.3.2: Doter au moins 10 pêcheurs de matériels adéquats de pêche | Nombre de pêcheurs bénéficiant de matériels adéquats | | Commune | Maire | | | | x | x |
| Projet 4 : Promotion du développement des activités génératrices de revenus | | | | | | | | | | |
| R4: 80% des micros projets porteurs sont appuyés | A4.1.: Installer et appuyer les ESOP (Entreprise de Service et Organisation des Producteurs) | En 2015 4 ESOP sont installées et fonctionnelles | | Commune | D/ODETA | | x | x | x | x |
| | A4.2: Aider à élaborer des plans d'affaires | 100% des promoteurs disposent de leur plan d'affaire | | Commune | D/ODETA | x | x | x | x | x |
| | A4.3: Organiser des visites d'échanges et d'expériences au profit des jeunes et des femmes | Une visite d'échange est organisée par an | | Commune | D/ODETA | x | x | x | x | x |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|--|--|--|---------|---|---|---|---|---|
| | A.4.4: Plaider pour l'accès des femmes aux micros crédits afin de promouvoir les AGR | Deux séances de plaidoiries sont organisées par an auprès des IMF et CPS | | Commune | Maire | x | x | x | x | x |
| Projet 5 : Promotion de l'écotourisme | | | | | | | | | | |
| R5.1: 90% des artisans de la commune sont organisés et appuyés | A5.1.1: Renforcer la capacité entrepreneuriale des artisans | Deux sessions de formation sont organisées par an | | Commune | D/ODETA | x | x | x | x | x |
| | A5.1.2: Organiser des visites d'échange et d'expérience au profit des artisans | Une visite d'échange est organisée par an | | Autres communes | D/ODETA | x | x | x | x | x |
| | A5.1.3: Construire un centre de formation au profit des artisans | Le centre est construit | | Commune | D/ST | | x | x | | |
| | A5.1.4: Dynamiser et rendre fonctionnel le cadre de concertation entre les autorités politico-administratives et les artisans | Une rencontre est organisée par semestre | | Commune | Maire | x | x | x | x | x |
| | A5.1.5: Organiser des foires artisanales | Deux foires sont organisées au bout de cinq ans | | Commune | D/SG | | x | | x | |
| R.5.2: Les sites touristique et culturel dans la commune sont valorisés | A5.2.1: Aménager trois sites éco touristiques | Trois sites éco touristiques sont valorisés | | Les cascade de Kandifô; Donwari (Gambané), Sam | D/ST | | x | x | x | |
| | A5.2.2: Faire connaître les sites tels que la mare des crocodiles à Donwari (Gambané), les varans sacrés de Sam, les grottes et cascades de Kandifo | Un plan de communication est élaboré et mise en exécution | | Commune | C/Com | x | x | x | x | x |
| | A5.2.3. Créer des offres touristiques basées sur les danses traditionnelles | Nombre de visiteurs | | Commune | C/SAG | | | x | x | x |
| Projet 6 : Amélioration de l'accès des produits aux marchés | | | | | | | | | | |
| R6.1: 122 infrastructures marchandes sont érigées | A6.1.1: Construire des magasins de stockage | 7 magasins de vivriers stockages sont réalisés | | Fouet, Sinawongourou Bariba et Peulh, etc. | D/ST | x | x | x | x | x |
| | A6.1.2: Construire des boutiques | Cinq modules de 5 boutiques construits | | Donwari, Sonsorou, etc. | D/ST | x | x | x | x | x |

| | | | | | | | | | | |
|--|--|---|--|--------------------------|--------------------|---|---|---|---|---|
| | A6.1.3: Construire des hangars de marché | 100 hangars sont construits | | Angaradébou, Fouet, etc. | D/ST | x | x | x | x | x |
| | A6.1.4: Construire des boucheries | 05 boucheries sont construites | | Mongo Bariba, Pèdè, etc. | D/ST | x | x | x | x | x |
| | A6.1.5: Définir les modes de gestion | Un plan de gestion des infrastructures est élaboré | | Commune | D/SFI | x | x | x | x | x |
| R6.2: 90% des excédents de productions sont écoulés | A6.2.1: Entretien des pistes de desserte | 250 km de pistes ouvert/aménagé au bout de 5 ans | | Commune | D/ST | x | x | x | x | x |
| | A6.2.2 Réaliser/réfectionner des ouvrages de franchissements | 5 ouvrages de franchissements sont réalisés au bout de cinq ans | | Franguédou, Donwari etc. | D/ST | x | x | x | x | x |
| | A6.2.3 Mettre en place un système efficace de warrantage | 90% des producteurs ont accès au warrantage | | Commune | D/ODETA | x | x | x | x | x |
| Projet 7: Accroissement de la capacité de mobilisation des ressources financières endogènes de la commune | | | | | | | | | | |
| R7.1: Le taux de recouvrement des recettes fiscales a atteint 80% au bout de cinq ans | A7.1.1: Sensibiliser la population sur la nécessité du paiement des impôts | Deux séances de sensibilisation sont organisées par chef lieu d'arrondissement par an | | Commune | C/SAEM | x | x | x | x | x |
| | A7.1.2: Créer un cadre de concertation entre les élus locaux, les acteurs économiques et le service des impôts | Le cadre est créé et tient deux sessions par an | | Commune | Maire | x | x | x | x | x |
| | A7.1.3: Actualiser la mise à jour du RFU | Le RFU est régulièrement actualisé et conforme aux données du Service des domaines | | Commune | C/SRFU | x | x | x | x | x |
| | A7.1.4: Former/Recycler les agents collecteurs sur les stratégies de recouvrement des recettes | Une session de formation/Recyclage est organisée par an | | Commune | C/SAEM | x | x | x | x | x |
| R7.2: Le taux de recouvrement des recettes non fiscales s'est amélioré de 20% | A7.2.1: Actualiser le répertoire des sources de recettes propres de la commune | Le répertoire est actualisé chaque année | | Commune | C/SAEM | x | x | | | |
| | A7.2.2: Rendre opérationnel le comité de sensibilisation et de suivi des recouvrements | Un plan d'actions de mobilisation des recettes endogènes est élaboré et mis en œuvre chaque année | | Commune | Maire | x | | | | |
| | A7.2.3: Mettre en place un système efficace de gestion des différentes sources de recettes propres de la commune | Un dispositif efficace de gestion et de suivi-contrôle suivant la nature de la source de recette est mis en place | | Commune | Contrôleur interne | x | x | | | |

| | | | | | | | | | | |
|---|--|---|--|---|-------|--|--|---|---|---|
| R7.3: Les ressources issues de l'exploitation des forêts contribuant au développement local se sont accrues de 5% chaque année et Les recettes issues de la gestion de la faune contribuent au budget communal | A7.3.1 : Créer et rendre fonctionnel un comité de contrôle de l'exploitation des forêts et des faunes | Existence d'arrêté de création et des PV de réunion | | Arrêté communal PV de séance | SG | | | x | | |
| | A7.3.2 : organiser 04 séances de formations/recyclages des cadres communaux notamment le SPE et la DSFI sur les textes régissant l'exploitation des forêts, les faunes et la perception des taxes y afférentes | Nombre de séance de formations organisées | | Liste de présence Rapport de formation | C/SRH | | | x | x | |
| | A7.3.3. Faire prélever les TDL sur les activités de chasse en envoyant au cantonnement des quittances afférentes | Part TDL sur les activités de chasse | | Compte administratif | DSFI | | | x | x | x |

| PROGRAMME III: Amélioration du cadre de vie et le respect de l'environnement | | | | | | | | | | |
|---|--|---|--|---------------|---------------------------|---------|----|----|----|----|
| Résultats | Activités | Indicateurs | Localisation | Budgétisation | Acteurs / Responsables | Période | | | | |
| | | | | | | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 |
| Projet 1 : Renforcement de la couverture en service d'hygiène et d'assainissement | | | | | | | | | | |
| R1.1 : D'ici 2015 10.000 ML de caniveaux sont réalisés, 150 autres ouvrages d'assainissement réalisés et fonctionnels et les existants sont réhabilités | A.1.1.1: Elaborer le Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC) | Rapport d'inventaire des besoins disponibles | Tous les villages administratifs de la commune | 5.000.000 | C/SPE ; C/SPEP | x | x | x | x | x |
| | A1.1.2 : Construire des caniveaux | 10000 ML de caniveaux sont réalisés par an | Commune | 200.000.000 | D/ST | x | x | x | x | x |
| | A1.1.3 : Construire des latrines institutionnelles | 100 latrines sont construites au bout des 5ans (10 par arrondissement sur les 5 ans) | Toutes les localités de la commune | 200.000.000 | C/SPE | x | x | x | x | x |
| | A1.1.4: Construire des puisards | 50 puisards sont réalisés au bout de cinq ans | Dans tous les chefs lieux d'arrondissement | 50.000.000 | C/SPE | x | x | x | x | x |
| | A1.1.5 : Assurer l'entretien des caniveaux | 100% des caniveaux sont entretenus chaque année | Toutes les localités de la commune | 50.000.000 | C/SPE | x | x | x | x | x |
| | A1.1.6 : Former, recycler et équiper les relais communautaires et les artisans | Nombre de relais communautaires et artisans formés | Toutes les localités de la commune | 10.000.000 | Médecin coordonnateur H.Z | x | x | x | x | x |
| | A.1.1.7: Rechercher le financement pour l'aménagement du grand marigot | Des missions de plaidoiries sont effectuées en 2012 | Kandi | PM | DDLCDI | | x | | | |
| | A.1.1.8: Recruter un assistant d'hygiène | D'ici 2013 un assistant d'hygiène est recruté | Kandi | 2.000.000 | Maire | | | x | | |
| R1.2 : Au moins chaque village/quartier de ville prend des initiatives en matière d'hygiène et d'assainissement | A.1.2.1 : Mettre en place des comités d'hygiène et d'assainissement | 100% des villages/quartiers de ville disposent d'au moins une brigade sanitaire fonctionnelle | Dans tous les chefs lieux d'arrondissement | PM | C/SPE | x | | | | |
| | A.1.2.2 : Organiser les campagnes et les journées de salubrité | Au moins deux campagnes sont organisées par semestre | Dans tous les chefs lieux d'arrondissement | 500.000 | C/SPE | x | x | x | x | x |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|--------------------|-------|---|---|---|---|---|
| | A.1.2.3 : Sensibiliser la population sur le respect des règles d'hygiène et d'assainissement | Au moins une séance de sensibilisation par semestre est organisée une émission radiophonique thématique produite et diffusée | Tous les chefs lieu des arrondissements | 500.000 | C/SPE | x | x | x | x | x |
| | A.1.2.4: Organiser des campagnes de traitement des puits | Au moins deux campagnes de traitement organisé par an | Toute la commune | 2.000.000 | C/SPE | x | x | x | x | x |
| | Total | | | 520.000.000 | | | | | | |
| Projet 2 : Gestion durable des ordures ménagères et des Eaux usées | | | | | | | | | | |
| R2.1 : Les deux structures existantes de pré-collectes sont dynamiques et une nouvelle structure est recrutée et fonctionnelle d'ici 2015 | A2.1.1.: suivre et évaluer régulièrement les structures existantes conformément à leur cahier de charge | Appréciation du respect de cahier de charge | Commune | PM | C/SPE | x | x | x | x | x |
| | A2.1.2. : mandater et libérer à temps leurs rémunérations | Paiement effectué | Mairie | PM | DSFI | x | x | x | x | x |
| | A2.1.3. : recruter une nouvelle structure et respecter le contrat | Existence de contrat | Mairie | PM | Maire | | | x | | |
| R2.2.: D'ici 2015, 80% des ménages urbains et des chefs-lieux d'arrondissement utilisent les services des structures de pré-collecte et bénéficient des ouvrages d'assainissement | A2.2.1: sensibiliser les ménages (09 émissions radio et 03 séance de terrain) sur les services des structures de pré collecte | Nombre d'émission radio organisée Nombre de séance de terrain organisé | Commune | 2.000.000 | SPE | | | x | x | x |
| | A2.3.1. Construire des ouvrages d'assainissement | 10000 ML de caniveaux par an 100 latrines construites au bout des 5ans (10 par arrondissement sur 5ans) 50 puisards réalisés en 5 ans 100% des caniveaux entretenus par an | Tous les arrondissements | 13.000.000 | DST | x | x | x | x | x |
| R2.4: Le volontariat pour l'environnement est promu (appui aux activités de la plateforme communale de volontariat pour l'environnement) | A2.4 .1 : Appuyer les activités (formation, reboisement, assainissement...) de la plateforme environnementale de la commune | Existence d'une ligne budgétaire | Mairie | 2.000.000 | DSFI | x | x | x | x | x |
| | A2.4 .1 : primer au moins 05 meilleures associations du volontariat pour l'environnement | Nombre d'associations primées | Mairie | 2.000.000 | Maire | x | x | x | x | x |
| | Total 2 | | | 19.000.000 | | | | | | |
| | Total | | | 539.000.000 | | | | | | |

| PROGRAMME IV: Promotion de la gestion durable des Aires protégées | | | | | | | | | | |
|--|---|--------------------------------------|--------------|-------------------|------------------------|---------|----|----|----|----|
| Résultats | Activités | Indicateurs | Localisation | budgétisation | Acteurs / Responsables | Période | | | | |
| | | | | | | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 |
| Projet 1 : Elaboration des documents d'aménagement du territoire intégrant les aires protégées et les ressources naturelles | | | | | | | | | | |
| R ₂₁ : Le Schéma Directeur d'Aménagement Communal intégrant les aires protégées et les ressources naturelles est réalisé | A2.1.1.Elaborer le SDAC pour la commune de Kandi | Existence du SDAC | Commune | 10.000.000 | PGUD 3 | | | | x | |
| R1.2:Le plan d'urbanisme et le plan d'occupation des sols sont disponibles et tous les chefs lieux d'arrondissement sont lotis en tenant compte des AP | A1.2.1Réaliser le plan d'urbanisme de Kandi | Existence du plan d'urbanisme | Commune | 10.000.000 | SPE | | | | x | |
| | A1.2.2 : Réaliser le plan d'occupation du sol du territoire communal | Existence du plan | Commune | 10.000.000 | DST | | | | | x |
| R1.3. : Le Plan Foncier Rural est réalisé et tient compte des aires protégées | A1.3.1. Elaborer le plan foncier rural | Existence du plan | 5 villages | 10.000.000 | SAFU | | | | x | x |
| R1.4 : Le Plan d'aménagement et de gestion du parc W est actualisé | A1.4.1 : Actualiser le plan d'aménagement et de Gestion du parc W | Existence du rapport d'actualisation | Parc W | 10.000.000 | CENAGREF | | | | x | |
| Total | | | | 50.000.000 | | | | | | |
| Projet 2: Réduction des pressions anthropiques sur les ressources naturelles | | | | | | | | | | |
| R2.1 : Les auxiliaires villageois, des exploitants agricoles de la zone tampon, exploitants forestiers et chasseurs traditionnels ont une meilleure connaissance des textes réglementaires | A2.1.1 : Former les auxiliaires villageois, des exploitants agricoles de la zone tampon, exploitants forestiers et chasseurs traditionnels sur les textes réglementaires en matière de forêts en RB | Nombre de participants | Mairie | 3.000.000 | Cantonnement forestier | | | x | x | x |
| R2.2 : Le braconnage est réduit de 10% d'ici 2015 | A2.2.1 : Appuyer la lutte contre le braconnage | Nombre de patrouilles organisées | Parc w | 25.000.000 | Cantonnement forestier | x | x | x | x | x |
| R2.3 : Le pâturage illégal est réduit de 10% d'ici 2015 | A2.3.1: Appuyer la lutte contre le pâturage illégal | Nombre de patrouilles organisées | Commune | 25.000.000 | CeCPA | x | x | x | x | x |
| Total | | | | 53.000.000 | | | | | | |

| Projet 3 : Aménagement des aires protégées | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---------------------------|--------------------|----------------|---|---|---|---|---|
| R3.1. Une forêt communale est créée d'ici l'an 2015. | A3.1. Créer une forêt communale | Existence d'arrêté de création | commune | 10.000.000 | Maire | | | | x | |
| R3.2: Chaque arrondissement dispose d'au moins un périmètre de reboisement de 10 hectares dans le terroir | A3.2. : Créer un périmètre de reboisement par arrondissement | Superficie de périmètre de reboisement | Tous les arrondissements | 50.000.000 | SAFU | | | x | x | x |
| R3.3 : Au moins 1ha de réserves est prévue par lotissement | A3.3 : Prévoir des réserves de 1 ha par lotissement | Superficie de réserves prévues par lotissement | Tous les arrondissements | PML | SAFU | x | x | x | x | x |
| R3.4 : Les forêts classées de Sota et Alibori Supérieur sont aménagées (Plantation en plein, enrichissement, ouverture et entretien de pare-feu). | A3.4.1. Aménager les forêts classées de Sota et Alibori Supérieur | Superficie aménagé | Sota et Alibori supérieur | PM | CENAGREF | | | x | x | x |
| R3.4 : Le parc et la zone Cynégétique de la Djona sont aménagés (ouverture de piste, gestion de feu) | A3.5.1. Appuyer les actions d'aménagement (ouverture de piste, gestion de feu) du parc et de la zone cynégétique de la Djona | Km de piste ouvert Superficie brûlée | Parc et Djona | PM | DST ; CENAGREF | | | x | x | x |
| R3.5 : les séries d'exploitation de la zone tampon sont délimitées et aménagées sur au moins 100km d'ici 2015 | A3.6.1. Délimiter les séries d'exploitation de la zone tampon sur 100 km | Périmètre délimité | Zone tampon | 30.000.000 | | | | x | | |
| R3.7 : Les couloirs de passages pour le bétail sont matérialisés et aménagés | A3.7 : Matérialiser les couloirs de passage | Périmètre matérialisé | Commune | 10.000.000 | | | | x | x | |
| Total | | | | 100.000.000 | | | | | | |
| Projet 4: Renforcement des activités de valorisation de la biodiversité de la commune | | | | | | | | | | |
| R4.1 : Les groupements féminins de transformation de beurre de Karité, de Néré ont une meilleure connaissance de la valorisation de leur produit | A4.1.1 : Former les groupements féminins de transformation de beures de karité, Néré | Nombre de participants | Mairie | 5.000.000 | Maire | | | x | x | x |
| Total | | | | 5.000.000 | | | | | | |

| Projet 5 : Renforcement de la gouvernance locale en matière de gestion des ressources naturelles | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---------------------------------------|--------------------|----------|--|--|--|---|-----|
| R5.1 : Un cadre de concertation communal pour la gestion des ressources naturelles est mis en place et est fonctionnel | A5.1.1 : Mettre en place un cadre de concertation communal pour la gestion des ressources naturelles | Existence d'arrêté | Mairie | PM | SG | | | | x | |
| R5.2 : Les capacités des agents communaux sont renforcées en gestion des ressources naturelles et des aires protégées | A5.2.1 : Former les agents de la commune sur les notions de gestion des ressources naturelles | Nombre de séance de formations | Mairie | 3000.000 | SRH | | | | x | x |
| R5.3 : Les AVIGREF ont une meilleure connaissance de la vie associative et des procédures de gestion administrative et financière | A5.3.1. Former les AVIGREF en vie associative, gestion administrative et financière | Appropriation de la vie associative, gestion administrative et financière | Mairie | 3000.000 | CENAGREF | | | | x | x |
| R5.4 : Les comités de gestion des conflits sont appuyés | A5.4.1. : Appuyer les comités de gestion des conflits | Appui budgétaire | Mairie | PM | DSFI | | | | x | x x |
| Total | | | | 6.000.000 | | | | | | |
| Projet 6 : Appui au développement Ecole Nationale Supérieure d'Aménagement et de Gestion des Aires Protégées (ENSAGAP) | | | | | | | | | | |
| R6.1. L'ENSAGAP dispose d'un site | A6.1.1.Octroyer un site à l'ENSAGAP | Décision d'octroie par un conseil communal | Mairie | PM | | | | | | |
| R6.2. L'ENSAGP est équipé | A6.2.1 : Equiper L'ENSAGAP | Appui budgétaire | Université de Parakou/Mairie de Kandi | PM | | | | | | |
| Total | | | | 214.000.000 | | | | | | |
| TOTAL PIII & IV | | | | 743.000.000 | | | | | | |

6. Mise en œuvre et mécanisme de suivi-évaluation du PCC

Le document du plan communal de conservation de la biodiversité du système des aires protégées de la commune de Kandi est un document qui complète le PDC 2, en prenant suffisamment en compte la question de gestion durable des ressources naturelles des aires protégées de la commune.

La mise en œuvre du PCC-SAP s'intègre dans le dispositif prévu dans le PDC 2 contextualité dans le présent document.

6.1. Diffusion du plan de conservation de la biodiversité

Dès son adoption par le conseil communal, le PCC est présenté aux élus locaux lors des conseils d'arrondissement et au besoin à des personnes ressources (RSCEPN, RDR, Directeur d'établissement scolaire, acteurs de développement, ONG etc.).

La Commune se dote d'une stratégie de communication afin d'informer tous les acteurs et d'assurer la participation active de tous à l'exécution du plan.

6.2. Dispositif de mise en œuvre

Le **Maire** est l'organe chargé de l'exécution du PCC ; il dispose de tous les pouvoirs pour la mise en œuvre des programmes et projets contenus dans le présent document.

Le **Conseil Communal** est un organe compétent pour la coordination de toutes les actions de développement de la Commune ainsi que les **commissions permanentes** dont elles sont issues. Pour mener à bien la mise en œuvre des programmes/projets qui relèvent des compétences de la commune, les élus locaux bénéficieront de certains appuis (formation, appui technique).

Néanmoins pour plus d'efficacité dans la **mise en œuvre de ce plan avec l'implication active des populations**, il importe de mettre en place un dispositif institutionnel où tous les acteurs stratégiques de la Commune sont représentés. Ce **dispositif, basé sur la concertation**, est le lieu d'échanges sur les tranches annuelles du PCC (évaluation des précédentes, définition des prochaines, ...). Il permet de confirmer les engagements des différents acteurs quant à son exécution et d'assurer une information ascendante et descendante des élus vers les habitants sur l'état de mise en œuvre du PCC.

Dans ce dispositif le **Comité Communal d'Appui et de Concertation (CCAC)** va jouer un rôle important à l'instar de ses attributions dans la mise en œuvre du PDC 2. Ce creuset réunit aux côtés des élus, les représentants des services déconcentrés de l'Etat, la société civile, les AVIGREF, CLF et SLG, les partenaires au développement intervenant dans la Commune, les opérateurs économiques et autres personnes ressources. Elle a un rôle consultatif et émet un avis ou des propositions au Conseil Communal. Le CCAC intervient à toutes les étapes de mise en œuvre du PCC : la programmation annuelle, le monitoring, le suivi évaluation, la mise en œuvre concertée de certains programmes impliquant les associations locales, etc.

Au niveau des arrondissements, le dispositif s'appuie sur les **Conseils d'arrondissement**, relais du Conseil Communal. Cet échelon territorial est un niveau de rencontres et d'échanges entre les populations. Il est donc opportun qu'en plus les élus locaux (Conseillers communaux de l'arrondissement, chef d'arrondissement, chefs de village, conseillers de village), qui le président, s'ajoutent certaines organisations socio-professionnelles (AVIGREF, CLF, SLG, chasseurs, éleveurs, agriculteurs, pêcheurs, tradithérapeutes, etc.), bref tous les acteurs stratégiques identifiés. Ce dispositif permet de coordonner l'opérationnalisation du mécanisme de mise en œuvre prévu à chaque échelle.

Chaque entité bénéficie de l'appui de la **cellule technique** formée de quelques cadres communaux (Secrétaire Général, Chef service planification et développement local, Chef service technique, Chef service affaires économiques, ...) et l'Animateur de Territoire.

Les partenaires stratégiques du PAPE assisteront les communes dans l'opérationnalisation des actions retenues dans le plan d'action du PCC et à créer une synergie intercommunale autour des actions d'intérêt commun pour plusieurs communes à la fois. Elles sont les structures d'appui à proximité des communes cibles et leur accompagnement technique et conseil sera sollicité par les communes et tous les acteurs d'ailleurs.

Les communes peuvent s'appuyer sur la Direction du Parc National du W-Bénin et ses démembrements qui ont un rôle à jouer en termes d'appui conseil et technique.

De même, l'institution communale bénéficie de l'**appui technique du PAPE** dans les domaines de la conservation de la biodiversité, la protection des écosystèmes et l'animation du territoire.

Ce dispositif de mise en œuvre fait l'objet d'un arrêté communal, précisant composition et attributions des personnes impliquées.

6.3. Programmation annuelle

Il est indispensable d'inclure dans les **programmes annuels** les actions détaillées prévues dans le plan d'action pluriannuelle (activités envisagées, échéanciers de mobilisation et structures d'exécution identifiées).

L'exécution par tranche permet l'**actualisation annuelle de la programmation quinquennale**, en privilégiant l'expression des besoins des populations (diagnostic évolutif), de la disponibilité des financements, des engagements des partenaires identifiés ou non lors du PCC.

Le **Plan Annuel d'Activités** (PAA) englobe l'ensemble des activités conduites par l'institution communale, qu'elles soient propres au fonctionnement ou à l'investissement. Cet outil découle d'une nouvelle approche de planification, indexée sur le plan de développement quinquennal.

Il est élaboré sur la base des propositions faisant état des **priorités des activités par arrondissement**. En effet, **avec période clairement définie**, Les conseils d'arrondissement concernés par les actions du PCC, prioriseront les activités en fonction de la programmation du PCC, du bilan de la tranche précédente et, éventuellement, des opportunités pouvant être nouvellement recensées (besoins prioritaires, initiatives portées par des habitants, intervention d'un partenaire,...). Ces travaux sont capitalisés à l'échelle communale par les techniciens communaux et **examinés par le Comité Communal d'Appui et de Concertation (CCAC)**. Une **proposition** est ensuite faite, en octobre, **au Conseil Communal** pour amendement et adoption du Plan Annuel d'Activités.

Le **Plan Annuel d'Investissement** (PAI) compile les activités d'investissement.

Le **budget annuel** (fonctionnement et investissement) représente l'ensemble des ressources projetées pour soutenir Le PAA. Pour permettre de maîtriser au mieux la mise en œuvre et le suivi du PCC, il fait l'objet de planifications périodiques (trimestrielles ou semestrielles) et appuyé d'un plan conséquent de trésorerie.

Une telle programmation financière vise deux objectifs :

- s'assurer ou rechercher l'équilibre budgétaire et financier de la Commune au titre de l'année considérée ;
- faire exécuter au cours de l'année les actions prévues suivant un échéancier déterminé.

Au vu du PAA, le Service affaires économiques fait une proposition et la transmet à la commission des affaires économiques et financières, qui le propose en Conseil Communal où il est adopté.

En cohérence avec le code de passation des marchés publics, le **plan de passation de marchés** est une annexe du PAI. Il planifie la procédure de passation de marchés pour l'année à venir - des DAO jusqu'à la signature des contrats avec les prestataires.

Après l'adoption de la tranche annuelle, la cellule technique avec l'appui des spécialistes et techniciens des services déconcentrés de l'état et des institutions d'appui au développement de la commune, fait les **études de faisabilité** des différents projets. Elles conduisent à des **dossiers techniques organisationnels et financiers** qui serviront de base de recherche et de négociation de financement. Au regard de leur complexité, certaines études pourront être menées par des cabinets, bureaux ou ONG ayant les compétences requises.

6.4. Monitoring et suivi-évaluation du PCC-SAP

Il se repose sur un **rapportage systématique trimestriel** des progrès et éventuellement des difficultés dans la conduite des activités planifiées au niveau des différents organes de la mise en œuvre du PCC.

Ils sont basés sur un **système de mesure de performances des programmes et de l'administration communale**, défini par les indicateurs objectivement vérifiables formulés lors de l'élaboration du PCC et des programmes annuels. Ces derniers visent à atteindre les Orientations nationales et les Objectifs du Millénaire pour le Développement. La Commune associe, à l'élaboration tant des outils qu'aux activités de suivi-évaluation, la Direction Départementale du Développement.

Un **binôme, formé du Chef service Planification (C/SDLP) et du Chef service affaires domaniales et environnementales** est responsabilisé. L'affinement du processus de monitoring et suivi-évaluation en début d'exécution permettra le partage des tâches entre ces 2 acteurs majeurs.

Par définition, le suivi est un processus continu de collecte et de traitement de données sur tous les aspects de la mise en œuvre du PCC. Il est **intégré aux tâches des techniciens communaux**.

Cette observation continue et critique (résultats, calendriers et coûts) de l'exécution des différentes activités du PCC, est **aussi assurée en partie par le dispositif participatif** mis en place. Les membres du conseil d'arrondissement élargi (chef d'arrondissement, chefs de village, conseillers communaux de l'arrondissement, animateurs villageois, sectoriels) participent à la collecte de données, permettant ainsi d'assurer un suivi de proximité. Ces données sont **capitalisées par trimestre**, par le binôme (CSDLP – C/SADE).

La partie plus technique est assurée par les techniciens des services communaux : le suivi financier permettant de veiller à la mise en place des différents financements, l'analyse des écarts entre actions planifiées et réalisées. Ils bénéficieront de l'analyse des membres du CCAC et notamment les sectoriels présents au niveau communal.

Le **bilan annuel** a pour objectif d'évaluer le plan annuel, d'analyser les écarts, de décider des mesures de correction ou de report et de faire le point financier. Ainsi, le binôme en charge du suivi-évaluation s'appuie sur les évaluations des trois (03) premiers trimestres. L'évaluation est réalisée avec un outil spécifique et sanctionnée par une note explicative des tendances.

Ce bilan est **restitué** par les techniciens **au Comité Communal d'Appui et de Concertation**, pour amendement et formulation de préconisations d'ajustement. Le **bilan** et les **propositions**

du CCAC sont **restitués au Conseil Communal** pour prise de décisions, qui seront notamment les bases de la planification de l'année suivante.

Une **évaluation à mi-parcours**, est organisée après 50% du temps d'exécution du plan. Ses enjeux sont importants quant à l'exécution du PCC ; il peut être question de le redimensionner, de reformuler les objectifs fixés, d'opérer un tournant pour la réussite du plan. Pour ce faire, une **analyse extérieure** sera faite avec l'association des différents organes de concertation et à la Direction Départementale du Développement.

Une **évaluation finale** fera le point de la formulation des objectifs en fonction du contexte (sa pertinence), de l'atteinte des objectifs des différents programmes (son efficacité) et des changements obtenus au terme de la mise en œuvre du PCC (ses effets). Il peut s'agir d'une **auto-évaluation**, orchestrée par les services communaux, sur la base des bilans annuels.

6.5. Financement du PCC

La stratégie de mobilisation des ressources pour l'exécution du PCC sera identique à celle concernant le PDC 2. En effet, la Commune se dote d'une stratégie de mobilisation des ressources dont la mise en œuvre permettra de :

- Renforcer sa capacité d'investissement, en maîtrisant ses charges de fonctionnement et en améliorant son niveau de mobilisation de recettes fiscales et non fiscales ;
- Renforcer la participation des acteurs privés ou associatifs au financement des activités;
- Saisir et utiliser à bon escient les opportunités qu'offre l'Etat ;
- Renforcer la participation de communautés directement bénéficiaires pour la réalisation des investissements et autres ;
- Faire recours à la coopération décentralisée ;
- Rechercher, dans un processus de communication très actif et attractif, des partenaires à intéresser aux projets du PDC.

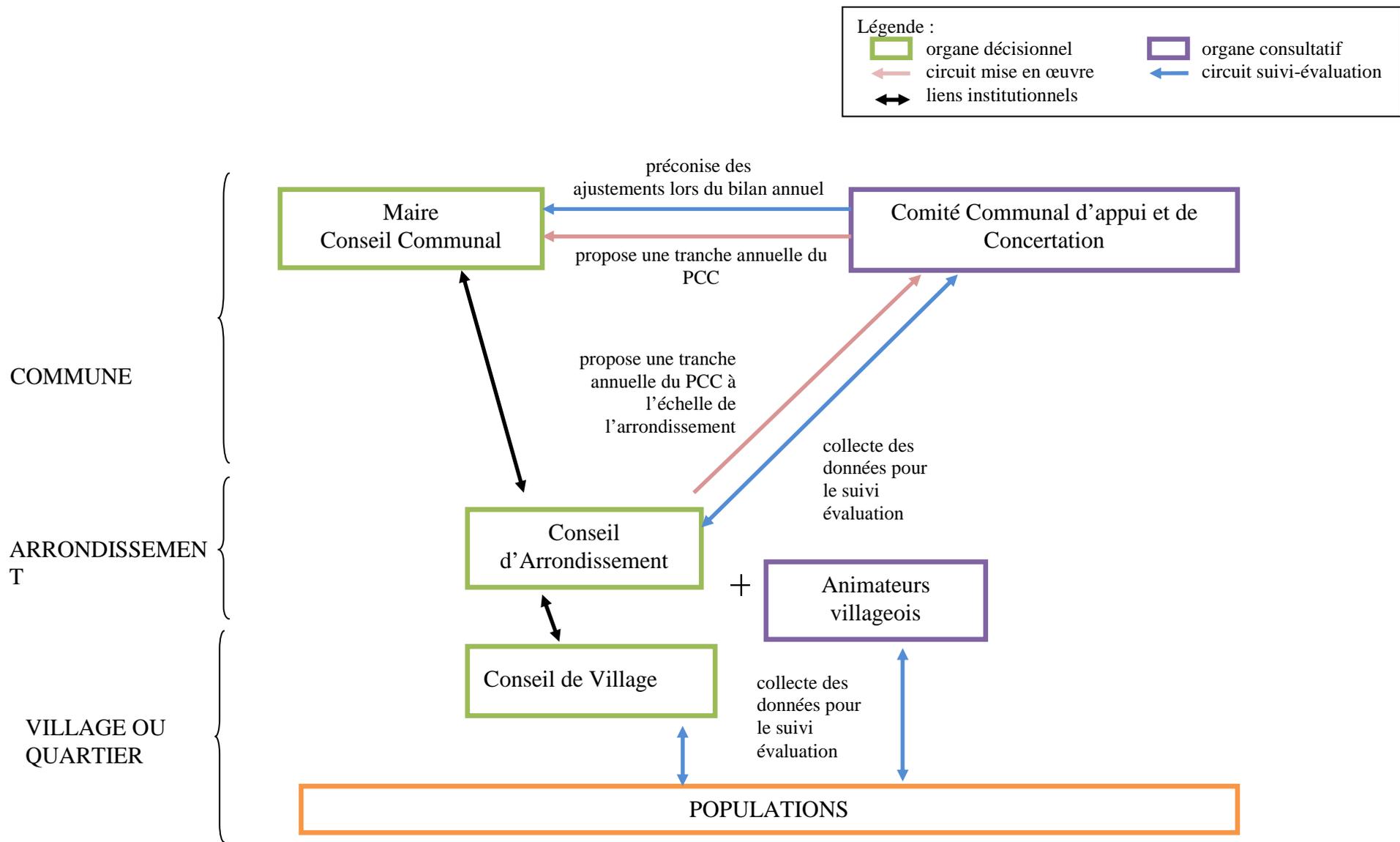
Pour ce faire, elle bénéficie d'un renforcement des compétences. Un plan annuel de mobilisation est fait sur la base, le cas échéant, des résultats du plan précédent.

Pour pouvoir coller au plus près de la projection financière choisie, tant pour la mobilisation des ressources que la consommation des fonds disponibles, et dans le cas spécifiques du PCC, la Commune doit s'engager à :

Renforcer la participation des acteurs privés ou associatifs (transhumants, pêcheurs, éleveurs, chasseurs, exploitants forestier, etc.) au financement des activités grâce aux fonds issus de leurs activités respectives. La contribution de chaque acteur associatifs (transhumants, pêcheurs, éleveurs, chasseurs, exploitants forestier, etc.) se fera sur la base d'une clé qui sera déterminée par le cadre de concertation mis en place qui fixera à chaque acteur sa participation financière à l'exécution de la mise en œuvre du PCC.

Saisir et utiliser à bon escient les opportunités qu'offre l'Etat; les projets du secteur de la gestion des ressources naturelles notamment le PAPE, le PAGAP et autres, les institutions internationales (PNUD, PNUE, UE, etc.)

6.6. Cadre institutionnel de mise en œuvre



7. Conclusion et recommandations

Le Conseil Communal de la Commune de Kandi avec la participation de toutes les parties prenantes locales s'est doté d'un Plan Communal de Conservation de la biodiversité qui est un document stratégique qui intègre la dimension écologique dans sa vision de développement consignée dans son PDC 2^{ème} génération.

Ledit plan est un document qui lors de son élaboration a enregistré la participation des acteurs majeurs dans la gestion des ressources naturelles de la Commune. Il se veut donc un document participatif et consensuel.

Sa mise en œuvre incombe à tous sous la houlette du Conseil Communal qui a la charge morale de conduire le développement harmonieux et durable de la Commune Kandi. Dans cette entreprise délicate, le soutien et l'engagement de tous sont nécessaires. Le financement de ce plan est pensé. Il est fait des cotisations des acteurs à tous les niveaux qui ont un intérêt direct dans la gestion de la biodiversité. L'appui des PTF sera recherché par élargir l'assiette des ressources internes que mobilisera la Commune.

Enfin, il est normal que le PCC tienne grand compte de l'objectif du PAG hors ce dernier est en année de révision, alors il a été recommandé que le Conseil Communal s'implique dans la révision du PAG et veille à l'atteinte de l'objectif du nouveau PAG dans la mise en œuvre du PCC.

Bibliographie

AERAMR, 2011 ; Rapport de l'Etude de référence et d'évaluation du potentiel forestier dans les départements du Borgou (communes de Sinendé et Bembèrèkè), de l'Alibori (communes de Gogounou, Kandi, Banikoara, Malanville et Karimama) et dans le département de l'Atacora (commune de Kérou et Péhunco) en vue de déterminer les zones dégradées et la nature des enrichissements à faire, pour le compte de PDREGDE/ABN, 176 p..

Mairie de Kandi, 2012 ; Plan de contingence de la commune de Kandi, 69 p.

Mairie de Kandi, 2011 ; Plan de Développement Communal de Kandi, deuxième Génération, 129 p.

Mairie de Kandi, 2011 ; Programme Local d'Aménagement et de Gestion de l'Environnement (PLAGE), 75 p.

Adjanooun E.J., V. Adjakidjè, M.R.A. Ahyi, L. Aké Assi, A. Akoègninou, J. d'Almeida, F. Apovo, K. Boukef, M. Chadaré, G. Cusset, K. Dramane, J. Eyme, J.-N. Gassita, N. Gbaguidi, E. Goudote, S. Guinko, P. Houngnon, L.O. Issa, A. Keita, H.V. Kiniffo, D. Kone-Bamba, A. Musampa Nseyya, M. Saadou, Th. Sogandji, S. de Souza, A. Tchabi, C. Zinsou Dossa & Th. Zohoun, 1989.- Contribution aux études ethnobotaniques et floristiques en République populaire du Bénin. Agence de Coopération Culturelle et technique, Paris, 895 p.

Adomou A.C., 2005.- Vegetation patterns and environmental gradient in Benin: Implications for biogeography and conservation. PhD thesis, Wageningen University, the Netherlands, 136 p.

Agonyissa D. & Sinsin B., 1998. Productivité et capacité de charge des pâturages naturels au Bénin. *Revue Elev. Méd. Vét. Pays trop.*, 51 (3) : 239-246.

DEGUENONVO, T., 2005 Contribution à l'étude écologique du Sitatunga : base pour la création des réserves de faune dans le Sud Bénin. Mémoire DIT/EPAC, 62 p.

FAO. 1998 . La faune sauvage et la sécurité alimentaire en Afrique. Cahier FAO, Conservation, Rome, Italie, 109 p.

MEHU, Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR3)

PGFTR 2013.: Plan d'aménagement participatif du complexe forestier de Sota Goungoun et Goroubie, 150 p.